



NATIONS UNIES
MADAGASCAR



JANVIER 2021

BUREAU DU COORDONNATEUR RESIDENT

LES ÉCHOS



DU

BCR



M. Issa SANOGO

**NOUVEAU COORDONNATEUR RÉSIDENT
DES NATIONS UNIES À MADAGASCAR**

 coordination.mg@one.un.org

 madagascar.un.org

 @UNMadagascar

 UN Madagascar

 UN Madagascar

Dans cette édition:



3

ÉDITORIAL



4

BIOGRAPHIE: ISSA SANOGO



6

PRÉSENTATION DE LETTRE D'ACCRÉDITATION À SEM LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.



7

AUDIENCE AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR



8

RENCONTRE ENTRE LE COORDONNATEUR RESIDENT, ISSA SANOGO ET LE PREMIER MINISTRE



9

ENTREVUE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ANDRY RAJOELINA AVEC LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS



10

**LE "KERE" DANS LE SUD EN 5 POINTS
LA PROJECTION DES RISQUES ET MENACES POUVANT RESULTER EN UN IMPACT HUMANITAIRE DANS LES PROCHAINS 6 MOIS**



12

MADAGASCAR - APERÇU HUMANITAIRE



12

TABLEAU MPTF - CONTRIBUTION DU SNU À LA RÉPONSE COVID-19



13

FAGNAVOTSE - PROJET DE PROTECTION SOCIALE



14

FACTSHEET



16

TOUS UNIS FACE À LA VIOLENCE



17

PARTICIPATION DES FEMMES À MADAGASCAR



18

RÉSEAU DES FEMMES LEADERS À MADAGASCAR



19

CONSOLIDATION DE LA PAIX



20

METTRE LES DROITS DE L'HOMME AU COEUR DE LA RECONSTRUCTION



20

ZOOM SUR LES RECOMMANDATIONS DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL POUR MADAGASCAR



25

RETRAITE DU BUREAU DU COORDONNATEUR RÉSIDENT DES NATIONS UNIES À MADAGASCAR



27

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES POUR L'ANNÉE 2021



ÉDITORIAL

SNU et MADAGASCAR:

A l'union pour relever les défis multiformes actuels

A l'ère de la réforme des Nations Unies, le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR) des Nations Unies à Madagascar a pris un nouveau souffle avec une équipe dynamique, engagée et déterminée à apporter du changement et à faire la différence.

Compte tenu des nouvelles attributions du bureau, notre bulletin prendra une nouvelle forme à partir de ce mois. Le bulletin se focalisera plus sur les valeurs ajoutées du BCR dans l'accompagnement des efforts du Gouvernement Malagasy au développement du pays notamment les atteintes des Objectifs de Développement Durable ainsi que l'appui aux agences du Système des Nations Unies (SNU) dans l'accomplissement de leur mandat.

Dans ce nouveau numéro, nous faisons un tour d'horizon sur le raffermissement de la coopération entre les Nations Unies et Madagascar en mettant en lumière les différentes rencontres entre le Coordonnateur Résident et les plus hautes autorités de l'Etat principalement avec le Chef d'Etat, le Premier Ministre, le Ministre des Affaires Etrangères et le Ministre de l'Economie et des Finances.

Par ailleurs, le processus d'élaboration du nouveau Cadre de Coopération des Nations Unies pour une période de trois ans 2021-2023, a permis à l'équipe des Nations Unies d'identifier les priorités stratégiques ainsi que les différents effets qui permettront d'aller plus en profondeur dans ce processus.

Dans ce nouveau numéro, nous faisons une descente dans le Sud profond de Madagascar pour essayer d'explorer, d'analyser et de comprendre la question de la situation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition et déterminer la contribution des agences du SNU.

En dehors de la lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire, la campagne UNiTE ou Tous Unis pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes ainsi que la célébration de la quinzaine des droits de l'Homme ont permis de sensibiliser des milliers des citoyens et de citoyennes sur la nécessité d'œuvrer à la construction d'un environnement protecteur pour les filles et les femmes, et d'une société respectueuses des droits humains.

Nous remercions l'Etat Malagasy pour sa confiance envers le Système des Nations Unies et sa franche collaboration dans la recherche des solutions innovantes devant la situation actuelle d'où la continuation des appuis et des aides sociales afin d'atténuer les impacts de la covid-19, l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans le sud.

Enfin, le Système des Nations Unies à Madagascar reste aux côtés de la population Malagasy et accompagne le Gouvernement pour relever les défis humanitaires et sanitaires actuels en vue d'accélérer la marche vers l'atteinte des Objectifs du Développement Durable, dans l'esprit de ne laisser personne pour compte.



Issa SANOGO

Coordonnateur Résident
des Nations Unies à Madagascar

Meilleurs vœux pour la nouvelle année 2021 !

BIOGRAPHIE

M. Issa SANOGO

Nouveau Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies à Madagascar

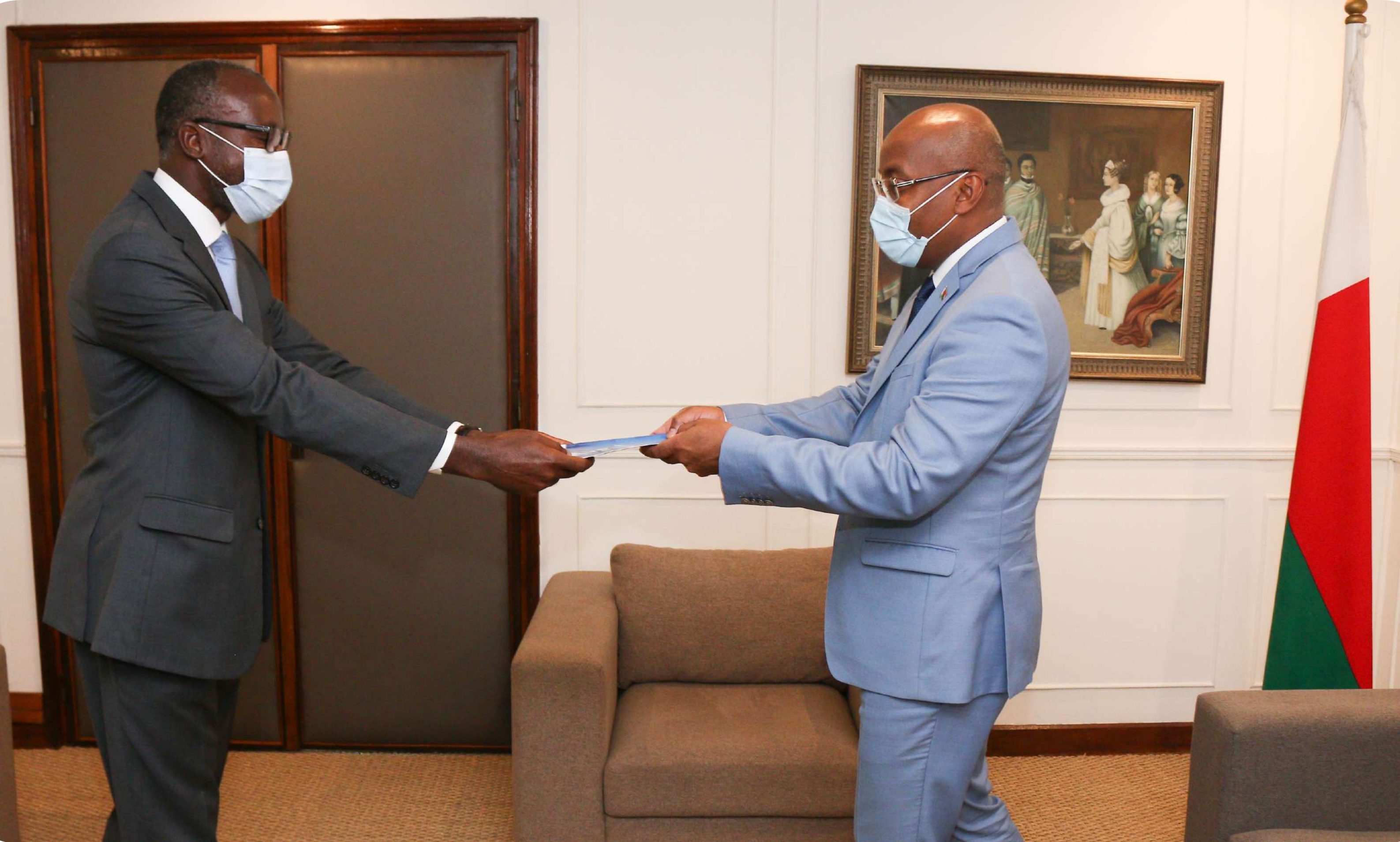


Le 15 octobre 2020, le Secrétaire Général des Nations Unies, António Guterres, a nommé Issa Sanogo de la Côte d'Ivoire au poste de Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies à Madagascar, avec l'approbation du gouvernement hôte.

M. Sanogo apporte à sa nouvelle affectation à Madagascar plus de 25 ans d'expérience dans le domaine du développement et de l'action humanitaire, acquise aux Nations Unies et à l'extérieur. Il a occupé des postes de direction au sein du Programme Alimentaire Mondial (PAM), y compris, plus récemment, en tant que Directeur du Centre Régional d'Excellence contre la Faim et la Malnutrition (CERFAM) en Côte d'Ivoire, ainsi que Directeur de pays adjoint au Liban, puis au Tchad, Chef de l'Unité d'Analyse Economique en Italie, et Conseiller Régional en Evaluation des Marchés en Thaïlande.

Avant de rejoindre les Nations Unies, il était économiste à la Banque Mondiale en Guinée et a occupé des postes gouvernementaux en Côte d'Ivoire, notamment en tant que conseiller technique auprès du Ministre de l'Industrie et de la Promotion du secteur privé et en tant qu'économiste au Bureau des Etudes Techniques et Développement.

M. Sanogo est titulaire d'un doctorat en économie, d'une maîtrise en analyse financière et économique des projets de développement et d'une maîtrise en analyse et gestion des politiques économiques du Centre d'Etudes et de Recherche pour le Développement International (CERDI) de l'Université d'Auvergne en France.



Le Coordonnateur Résident des Nations Unies à Madagascar et le Ministre des Affaires Etrangères

« Nous devrions pouvoir reconstruire en mieux pour afin que nous ne rations pas la décennie d'action pour l'atteinte des ODD qui sont inclus dans l'agenda 2030 ».

PRÉSENTATION DE LA LETTRE D'ACCRÉDITATION À SEM LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

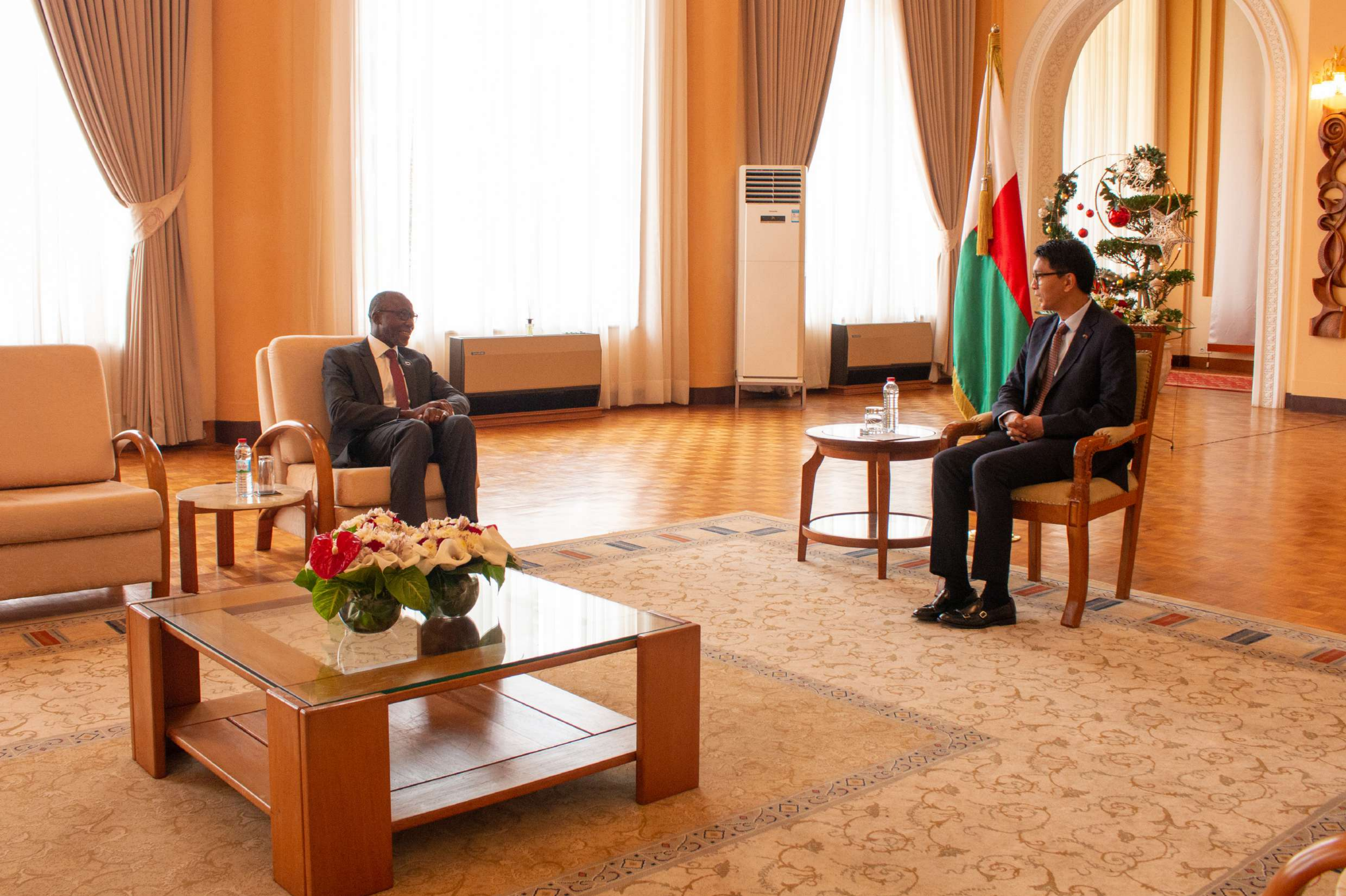
La première rencontre officielle du nouveau Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, M. Issa SANOGO après sa nomination par le Secrétaire Général de l'ONU, M. Antonio Guterres et sa prise de fonction à Madagascar, fut celle avec SEM le Ministre des Affaires Etrangères, Dr. TEHINDRAZANARIVELO DJacoba Oliva pour la présentation de sa lettre d'accréditation.

M. Sanogo a réaffirmé l'engagement des Nations Unies à Madagascar à coopérer avec les institutions de la République de Madagascar, en vue de faire avancer les intérêts diplomatiques de Madagascar dans la vision exprimée par le Plan pour l'Emergence de Madagascar (PEM) et la Politique Générale de l'Etat (PGE). Il a également exprimé la volonté du Système des Nations Unies à contribuer à la coordination de l'aide au développement sous le leadership du Gouvernement Malagasy et soutenir tous les efforts qui tendent à l'amélioration des conditions de vie de la population Malagasy.

Le processus d'élaboration du nouveau cadre de coopération avec Madagascar, le Plan-Cadre des Nations Unies pour le Développement Durable (2021-2023) qui est en cours d'élaboration a été également au cœur de la discussion. Ce plan-cadre de coopération constitue un outil crucial pour l'accélération et l'innovation en vue de l'atteinte des ODD dans cette décennie d'action « Horizon 2030 ».

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, face à la lutte contre la pandémie de covid-19, le Coordonnateur Résident a réitéré la volonté du Système des Nations Unies à Madagascar d'accompagner le Gouvernement Malagasy dans cette lutte à travers le plan de réponse socio-économique du SNU dont la mise en œuvre se fait par le truchement de diverses agences ainsi que dans la lutte contre les vulnérabilités nutritionnelles dans le Sud du pays.

M. Sanogo a saisi cette opportunité pour partager la nécessité d'une perspective de fin de crise de santé publique, en vue de pouvoir reconstruire en mieux, ne laisser personne de côté et redoubler d'efforts pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2030.



Le Coordonnateur Résident des Nations Unies à Madagascar, M. Issa SANOGO et le Président de la République de Madagascar Andry Rajoelina au Palais d'Etat Iavoloha

PREMIÈRE RENCONTRE ENTRE LE COORDONNATEUR RÉSIDENT ET LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Peu de temps après la présentation de sa lettre d'accréditation, le Coordonnateur Résident a été reçu par le Président de la République de Madagascar SEM. Andry Nirina Rajoelina au Palais Présidentiel de Iavoloha. M. Issa Sanogo a confirmé au Président de la République la disponibilité du Système des Nations Unies à soutenir Madagascar dans ses efforts pour le développement du pays à travers le Plan Emergence de Madagascar (PEM).

Il a soutenu que le Système des Nations Unies à Madagascar avec ses différentes agences, contribue effectivement à la riposte contre la Covid-19 et continue son soutien aux plus vulnérables dans le Sud de Madagascar, sous le leadership de l'Etat Malagasy.

RENCONTRE ENTRE LE COORDONNATEUR RÉSIDENT, ISSA SANOGO ET LE PREMIER MINISTRE

Lors de sa rencontre avec le Premier Ministre au Palais de Mahazoarivo, le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies à Madagascar a réitéré son engagement ainsi que celui des agences du SNU à accompagner les efforts du Gouvernement en vue d'atteindre le développement durable du pays.

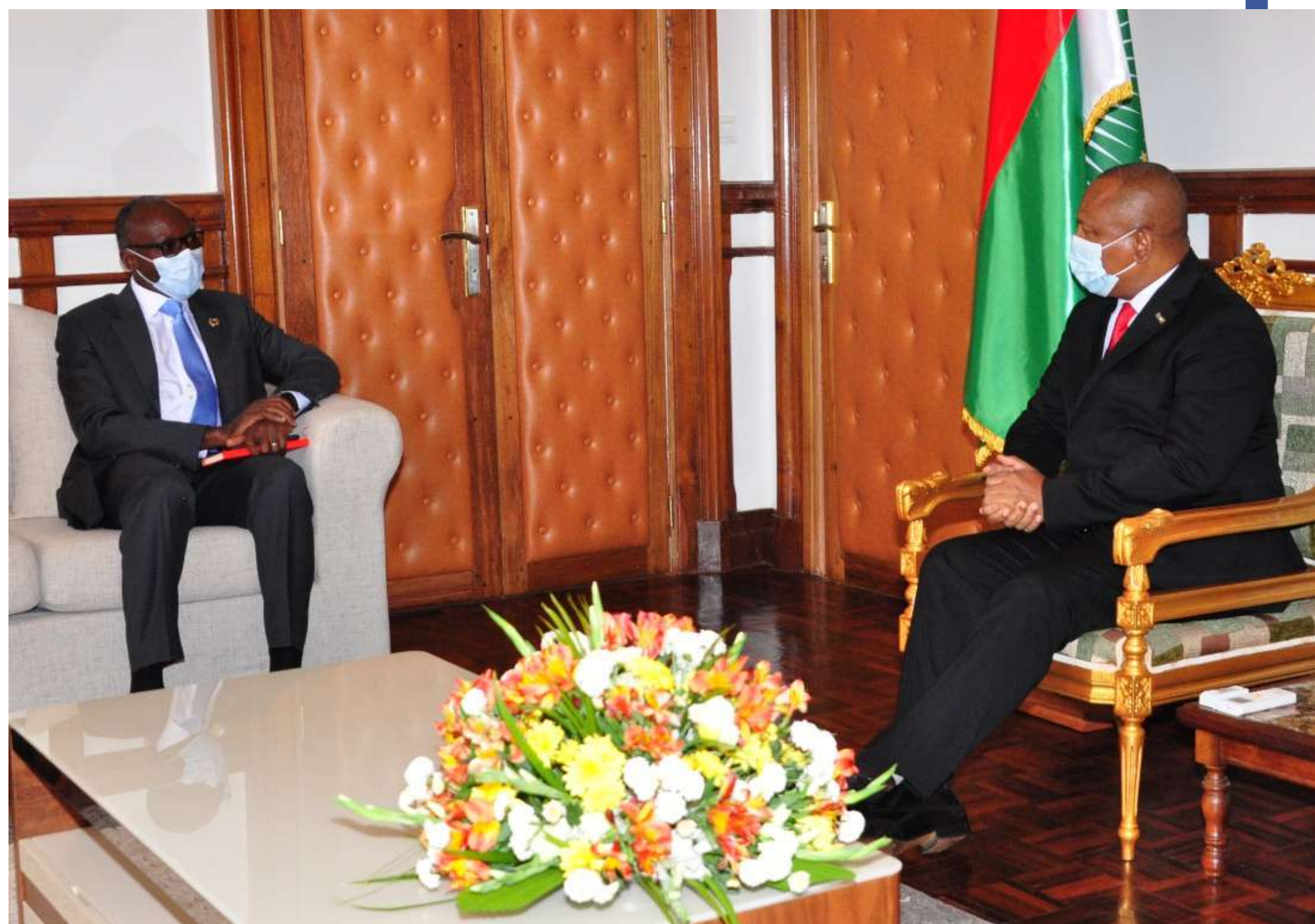
Le Coordonnateur Résident a soutenu que les personnes les plus vulnérables constituent la cible principale de la coopération du SNU avec le gouvernement dans cette période troublant que traverse l'humanité.

"Il faut redoubler les efforts pour maintenir la trajectoire vers l'atteinte des ODD dans cette décennie d'action et dans ce contexte de crise de santé publique", a ajouté le Coordonnateur Résident.

Il a amplifié la nécessité de mieux reconstruire après cette crise dans le but de bien répondre aux impacts de la crise de santé publique relative à la Covid-19; "c'est la voie d'actions pour améliorer les conditions de vie de la population" a réfléchi M. Sanogo.

M. Sanogo a souligné que le SNU contribue à la résolution des vulnérabilités multidimensionnelles notamment dans le Sud. "S'il faut qu'on s'appesantisse sur l'urgence humanitaire du moment, il nous faudra adéquatement nous projeter vers des solutions durables qui garantiront la durabilité des investissements présents".

M. Issa Sanogo a en outre affirmé que sa rencontre avec le Premier ministre a aussi été marquée par une conviction commune sur la nécessité de travailler sur les aspects stratégiques du Plan Emergence Madagascar qui constitue le socle d'une coopération internationale pour le développement efficace.



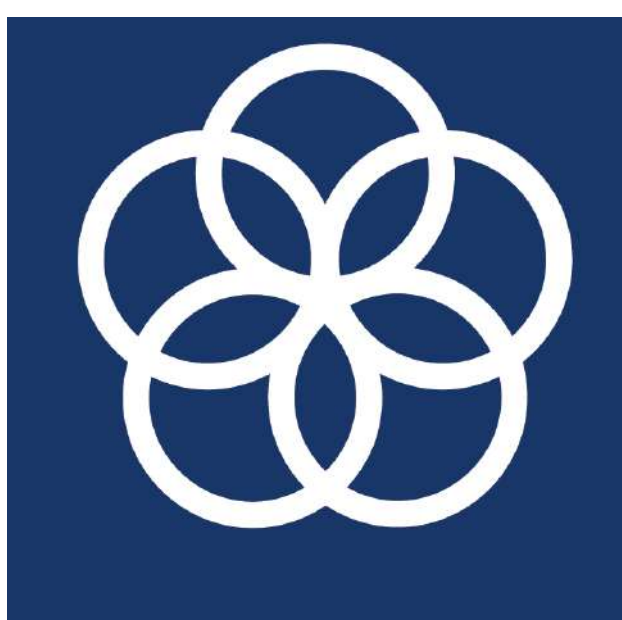
Le Coordonnateur Résident des Nations Unies à Madagascar, M. Issa SANOGO et le Premier Ministre du Gouvernement de Madagascar à la Primature à Mahazoarivo

ENTREVUE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ANDRY RAJOELINA AVEC LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

***Le Président de la République a reçu les Partenaires Techniques et financiers au Palais Présidentiel Iavoloha pour une réunion "Spéciale Kéré".
Le SNU Madagascar, présent et engagé à soutenir le Gouvernement Malagasy.***

Les partenaires techniques et financiers ont présenté des données chiffrées, à jour, au Président de la République de Madagascar. Cet exercice a pour finalité une meilleure planification et des projections de l'utilisation des ressources matérielles et financières destinées à appuyer la réponse contre le "Kéré" dans le Sud de Madagascar. Ce fut l'objet de la rencontre entre le Président Rajoelina et les Partenaires Techniques et Financiers au Palais Présidentiel Iavoloha. A ce jour, une situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigue touche 1 348 000 de personnes dans le Sud et Sud-Est du pays. Les besoins suivants sont identifiés: approvisionnement en eau potable et en vivre / produits alimentaires, mais aussi l'acheminement des fonds, sous forme de transferts monétaires.

Au cours de cette deuxième réunion sur la malnutrition dans le Sud de Madagascar (Réunion "spécial kéré"), le Gouvernement Malagasy et les Partenaires Techniques et Financiers ont abordé la question des investissements nécessaires pour subvenir aux besoins imminents des victimes en situation d'alerte dans le Sud.



Le Président de la République de Madagascar Andry Rajoelina avec les Partenaires Techniques Financiers

Les PTF ont réaffirmé leur volonté de contribution et d'appui au Gouvernement Malagasy, à travers une implication totale dans la réalisation des résultats concrets et palpables. Les membres de la communauté internationale s'intéressent également au mode de fonctionnement du Centre de Commandement Opérationnel contre le Kéré en vue de mener des interventions optimales.

Les Nations Unies à Madagascar se proposent d'être le porte-voix pour mobiliser la communauté internationale. De son côté, le Président de la République encourage l'implication de tous pour sauver la population de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigue tout en mettant en place des solutions durables afin de garantir l'autonomie alimentaire des populations. Il a ainsi insisté sur le renforcement et l'amélioration des interventions en mettant en place le CCOK permettant d'avoir une base de données, des informations précises sur l'évolution de la situation et un inventaire des matériels pour plus d'efficacité avec le renfort des armées.

Le « Kéré » dans le sud en 5 points

Le Système des Nations Unies continue à répondre aux besoins humanitaires multisectoriels causés par les effets de la sécheresse dans le Grand sud, en utilisant les ressources actuellement disponibles.

Réalisations clés. A ce jour, les agences onusiennes, à savoir FAO, OCHA, OMS, PAM, UNICEF, et UNFPA, ont pu mobiliser **22,45 millions USD**, ce montant prend en compte les fonds des programmes/projets réguliers, pour contribuer à assister les personnes dans le besoin. Ces financements ont permis de réaliser les activités multisectorielles suivantes : dépistage de 436.338 enfants moins de 5 ans de juillet à septembre, traitement pour 13.624 enfants sévèrement malnutris (dont 92,4% guéris) de janvier à août 2020, eau potable pour environ 13.000 personnes, soins gratuits pour 75.000 personnes depuis juillet, assistance alimentaire pour 500.000 personnes à partir d'octobre, service d'accouchement gratuit dans les centres de santé dotés de kits Santé de Reproduction pour 4.667 femmes enceintes, ayant permis de sauver 353 femmes enceintes prises en charge à temps et gratuitement de complications obstétricales, soutien psychosocial et/ou référence médicale et judiciaire pour 1.716 survivant(e)s de violences basées sur le genre, rations sèches, savon, gel désinfectant pour 200.000 élèves dans 11 circonscriptions scolaires, et kits scolaires pour 15.000 écoles.

En perspective, relance agricole pour 7.000 ménages dans les districts de Bekily, Ambovombe, Amboasary, Bekily, Beloha, déblocage de fonds pour le cash transfert (montant et nombre de bénéficiaire à déterminer)

Suivi de l'évolution de la situation. En appui à l'Office National de la Nutrition, le PAM et l'UNICEF ont réalisé une enquête nutritionnelle Smart en octobre 2020 ; cette enquête a permis de faire une mise à jour de la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans ainsi que celle de la situation alimentaire des districts ; la FAO et l'UNICEF ont respectivement appuyé le BNGRC sur la conduite de l'analyse « Cadre Intégré de Classification IPC insécurité alimentaire aigüe et malnutrition aigüe » dont les résultats ont permis d'ajuster les besoins et les priorités humanitaires pour les 6 prochains mois. Enfin, l'UNICEF prépare le dépistage nutritionnel pour le 4eme trimestre 2020.

Planification et mobilisation des ressources. Sous le lead du Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes, un plan de réponse humanitaire national pour 6 mois d'intervention a été élaboré en octobre 2020 avec les Ministères et tous les acteurs humanitaires ; l'UNOCHA et le PAM ont fourni l'appui technique et financier à l'atelier de planification pour l'élaboration de ce plan. Prévu assister 1,5 millions de personnes dans le besoin, ce plan prévoit un besoin non-couvert de 81,3 millions USD. Les résultats de l'IPC de décembre 2020 ont ajusté le nombre de personnes dans le besoin à 1,145 millions, celles qui sont en phase Urgence et Crise. Le Système des Nations Unies, en partenariat avec l'Equipe Humanitaire Pays (HCT), a mené un processus de plaidoyer qui consiste à mobiliser des ressources additionnelles pour contribuer au besoin non-couvert du plan de réponse national.



Les enfants d'Antanandava, dans le Sud de Madagascar



Approvisionnement du PAM

LA PROJECTION DES RISQUES ET MENACES POUVANT RÉSULTER EN UN IMPACT HUMANITAIRE DANS LES PROCHAINS 6 MOIS

La saison cyclonique 2020-2021 a commencé en novembre 2020. Selon la prévision de la Direction Générale de la Météorologie, la saison serait légèrement active que la moyenne climatologique, avec une formation de 3 à 5 systèmes cycloniques qui intéressent Madagascar, dont **1 à 2** sont prévus atterrir sur le territoire national. Cette fois-ci, la prévision n'a pas pu identifier les zones géographiques les plus à risque. Ainsi toutes les 16 régions vulnérables aux cyclones et inondations se trouvent au même niveau de risque d'être affectées.

Lors de l'atelier national de planification annuelle pour la mise à jour du plan de contingence 2020-2021 sur les cyclones et les inondations, ce scénario estime que **770.000 personnes** pourraient être potentiellement affectées et seraient dans les besoins d'assistance multisectorielle pendant cette saison cyclonique, dont **163.000 personnes susceptibles** de déplacement

Le Système des Nations Unies a appuyé le Gouvernement à travers le Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC) et les Ministères, sur la préparation de cette saison cyclonique. L'UNOCHA pour le compte du Bureau du Coordonnateur résident, et le PNUD ont soutenu techniquement et financièrement l'atelier annuel mentionné en haut, aussi bien pour le niveau national que pour la ville d'Antananarivo. Les Agences qui co-leadent les secteurs humanitaires, à savoir l'OMS, le PAM/FAO, l'UNICEF et l'UNFPA ont activement participé à cet exercice. Ce plan de contingence a pris en considération une réponse aux cyclones et inondations cadrée dans le contexte de covid-19, en ajoutant des mesures additionnelles selon les secteurs humanitaires.

Quelques défis majeurs à relever

- Les capacités de réponse restent faibles, les stocks d'urgence pré-positionnés dans 30 districts ne présentent qu'une couverture quatre fois moins que celle d'il y a 15 ans.
- Le fonds CERF vient de mettre en place une approche qui consiste à réduire toute requête au CERF à 3 ou 4 projets humanitaires, alors qu'au moins 7 secteurs (abris d'urgence, eau/hygiène/assainissement, éducation, logistique, santé, sécurité alimentaire, Télécommunication en temps d'urgence) nécessitent des interventions d'urgence.



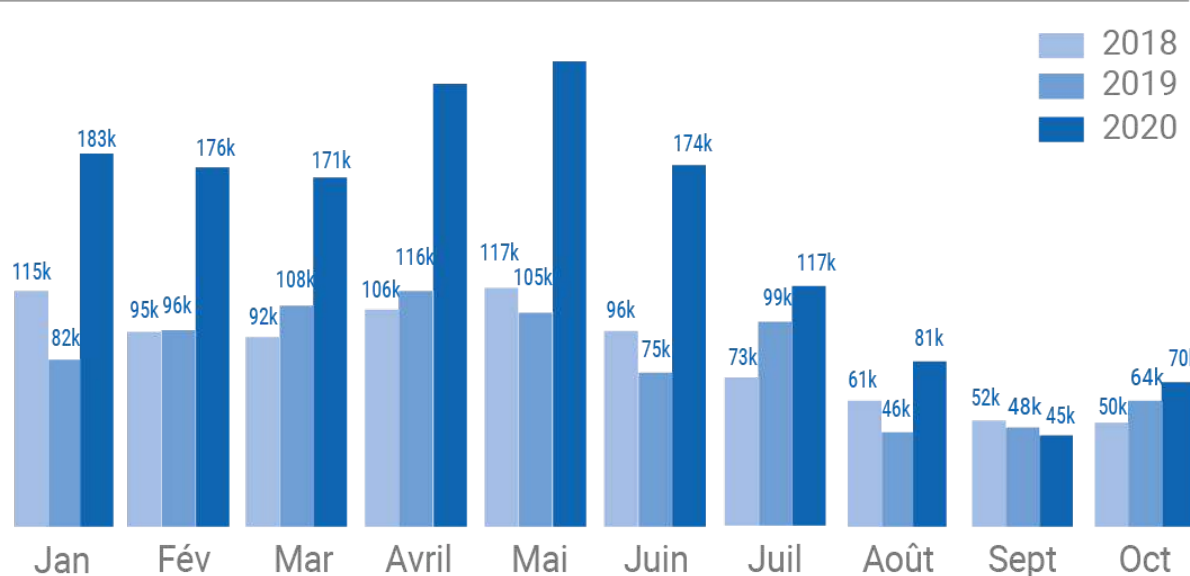
Terre aride d'Antanandava, dans le Sud de Madagascar

APERÇU

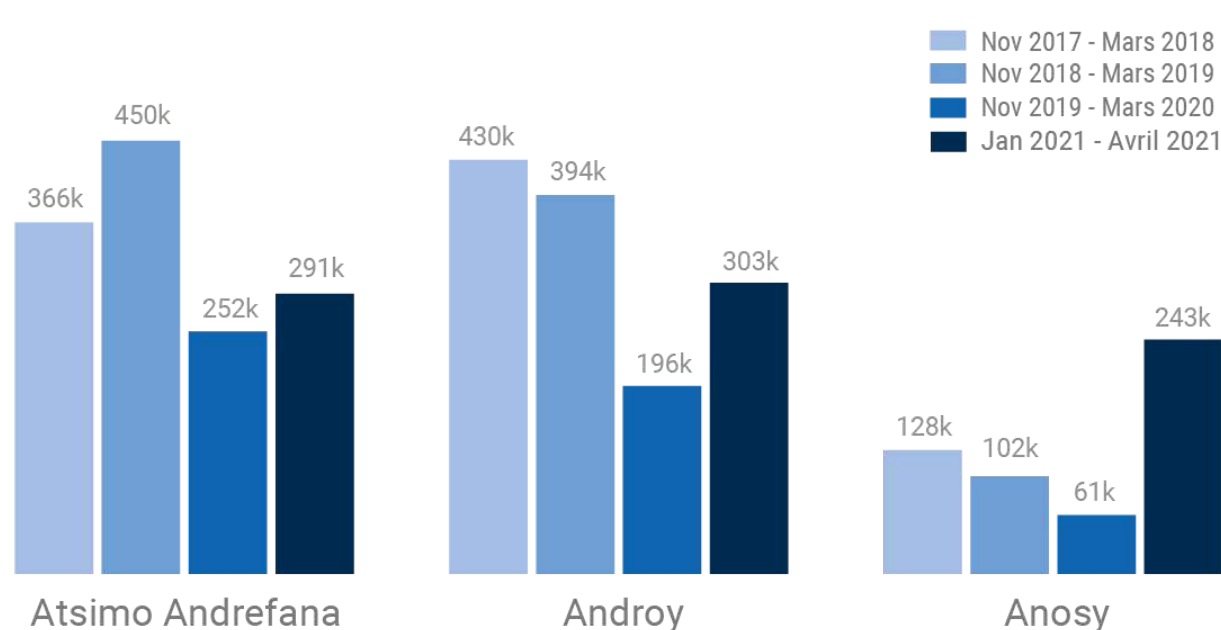
Après trois années consécutives de sécheresse, et un manque de pluies prolongé la plus grave ces 10 dernières années pendant la saison agricole 2020-2021, le Grand Sud de Madagascar est confronté à une grave crise de sécurité alimentaire et nutritionnelle. On estime que 1,14 million de personnes dans 9 districts du Grand Sud auront besoin d'une aide humanitaire multisectorielle immédiate pour la période projetée de janvier à avril 2021, selon la dernière analyse du Cadre Intégré de Classification de la Sécurité Alimentaire (IPC) réalisée en début décembre 2020. Deux districts seront classés en phase Urgence (IPC Phase 4), tandis que six autres seront classés en Crise (IPC Phase 3). Environ 135.470 enfants de moins de 5 ans souffriront de malnutrition aiguë dans 9 districts, dont 27.130 enfants souffriront de malnutrition aiguë sévère, selon l'IPC Malnutrition Aiguë, qui projette aussi qu'au moins un district sera classé en phase 4 (Critique), quatre districts en phase 3 (Grave) et trois en phase 2 (Alerte). Les effets de ces sécheresses ont été particulièrement dévastateurs dans le district d'Amboasary, qui a été le plus durement touché. Le PAM a constaté que les familles survivent grâce aux mangues crues et au tamarin, souvent comme seule source de nourriture, et s'est entretenu avec des mères qui ne peuvent plus allaiter et sont obligés de donner de l'eau à leurs enfants. Une évaluation à Amboasary en octobre 2020 a révélé que trois enfants sur quatre ont quitté l'école, notamment pour aider leurs parents à chercher de la nourriture. Le plan de réponse national prévoit un besoin non-couvert estimé à 81,3 millions USD, il s'agit d'un besoin multi-sectoriel qui couvre d'une part les secteurs Communication et engagement communautaire, eau/hygiène/assainissement, éducation, protection, nutrition, santé et sécurité alimentaire, et d'autre part couvre la période allant de novembre 2020 et mai 2021. Le Système des Nations Unies, en partenariat avec l'Equipe Humanitaire Pays (HCT), appuie le Gouvernement pour mobiliser des ressources additionnelles afin de contribuer à combler ce besoin.

Ailleurs dans le pays, plusieurs districts ont subi une épidémie de paludisme supérieure à la moyenne, tandis que le nombre de cas de COVID-19 signalé a diminué. Dans tout le pays, les cas de paludisme ont diminué depuis juillet 2020. Cependant, plusieurs communes dans neuf régions de Madagascar (Alaotra Mangoro, Analamanga, Anosy, Atsimo Atsinanana, Atsinanana, Ihorombe, Menabe, Vakinankaratra et Vatovavy Fitovinany) ont signalé une augmentation du nombre de cas de paludisme pendant la quatrième semaine de novembre. De janvier à septembre 2020, environ 1,5 million de cas de paludisme ont été enregistrés, dont 613 décès. Pendant ce temps, après avoir atteint son pic entre le 26 juillet et le 2 août et une diminution significative du nombre de cas de COVID-19, il y a eu une augmentation du nombre de nouveaux cas de COVID-19, avec un taux de positivité compris entre 4 et 6 pour cent en septembre et novembre à 9,2 pour cent pour la semaine 49 et 7,3 pour cent pour la semaine 50 (deux premières semaines de décembre).

CAS DE PALUDISME



PERSONNES EN SITUATION D'INSECURITE ALIMENTAIRE SEVERE

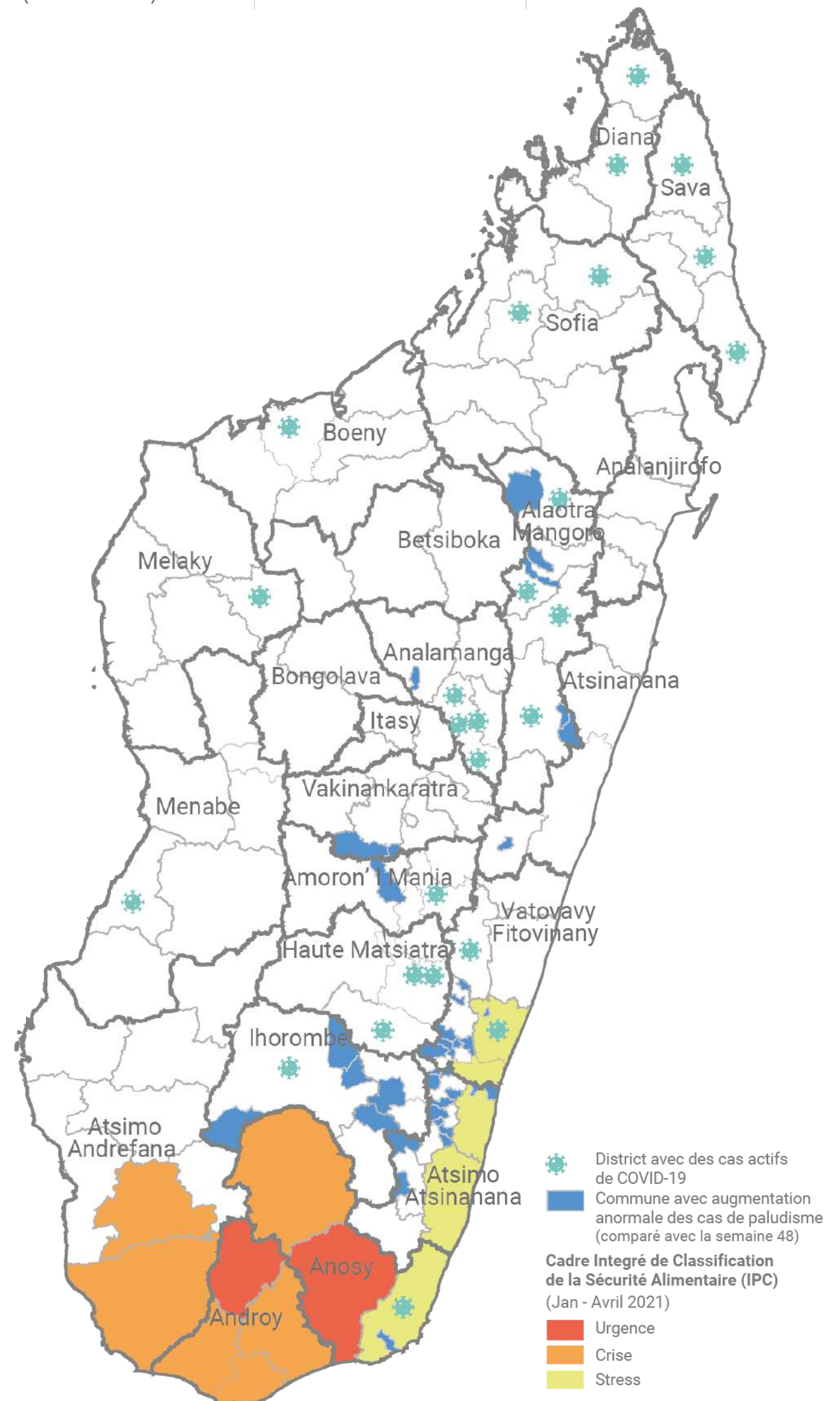


CHIFFRES CLES

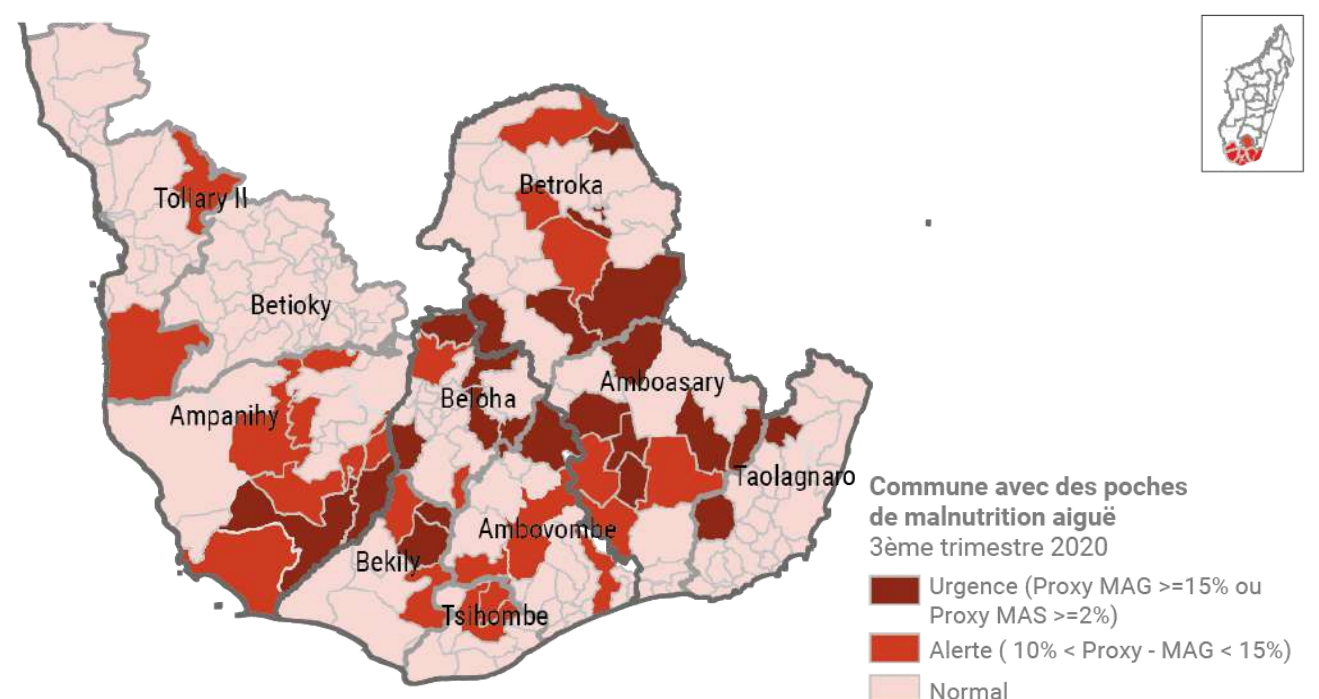
1,35M
PERSONNES EN INSECURITE ALIMENTAIRE SEVERE
(Jan - Avril 2021)

135,5K
ENFANTS ATTEINTS DE MALNUTRITION AIGUE
(Oct 2020 - Avril 2021)

1,5M
CAS DE PALUDISME INCLUANT 613 DECES
(Jan - Oct 2020)



MALNUTRITION AIGUE DANS LE GRAND SUD



Les limites et les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent ni approbation ni acceptation officielle par les Nations Unies.

Date de création: 17 December 2020

Sources: Partenaires humanitaires, Ministère de la Santé (DEPSI), Système de Surveillance Nutritionnelle, Cadre Intégré de Classification de la Sécurité Alimentaire (IPC), CHS, GEGIS.

Feedback: ocharosea@un.org www.unocha.org www.reliefweb.int

CONTRIBUTION DES AGENCES DES NATIONS UNIES À MADAGASCAR RÉPONSE À LA COVID-19

AGENCES	CONTRIBUTION	BUDGET
OMS	Appui technique logistique et opérationnel à travers son personnel et du matériel mis à sa disposition	1,5 millions USD
OMS	Fonds de la Banque Mondiale mis à la disposition de l'OMS pour l'appui technique	1,7 millions USD
UNICEF	Appui des différents secteurs : santé, PSE, wash ,education	8,5 millions USD
PNUD	Appui logistique face au COVID-19	4,78 millions USD
UNFPA	Appui logistique et opérationnel en santé maternelle et prise en charge des violences basées sur le genre dans le contexte de covid-19	0,9 millions USD
PAM	Assistance alimentaire, protection sociale et appui en équipement	8,645,000 USD
OIT		0,3 millions USD
UNESCO	Appui à la mise en œuvre du plan de riposte de l'éducation face au COVID-19:Appui à la continuité éducative	0,28 millions USD
	Appui à la lutte contre la désinformation et la stigmatisation en période de COVID 19	0,04 millions USD
ONUUDI	Etudes des impacts COVID-19	5,000 USD
	Appui et renforcement de capacité au traitement des déchets	1,500 USD
OMS UNICEF - ONUDI	Appui logistique en matière d'achat des intrants et des équipements médicaux	100,000 USD
AIEA	Fourniture de kits de détection RD-PCR de la COVID-19 avec réactif	1 millions USD
PBF	Consolider et accélérer les acquis de la paix à Madagascar durant la crise du COVID-19 (CAP MADAGASCAR)	85851,14 Euros
		1,508,111.50 USD

PROGRAMME DE PROTECTION SOCIALE « FAGNAVOTSE » À AMBOASARY ATSIMO



Antanandava-Amboasary-Anosy, le 06 novembre 2020, lancement officiel du programme conjoint intégré et inclusif de protection sociale « FAGNAVOTSE » par le Gouvernement Malagasy, avec l'appui technique et financier des Nations Unies.

Le Gouvernement malagasy, représenté par le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF) a élaboré sa Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) pour la période 2019-2023. La SNPS a comme objectif d'assurer que la protection sociale contribue efficacement à réduire l'extrême pauvreté, à favoriser les investissements pour le développement du capital humain et les moyens de subsistance des ménages et de contribuer à leur progressive autonomisation sur le long terme.

D'un budget total environnant USD 4 000 000, le programme est d'une part, financé par SDG Fund 1 et d'autre part, sous l'appui technique et financier de quatre agences des Nations Unies : UNICEF (Agence de coordination), PAM, OIT et UNFPA. Trois autres agences collaborent sur ce projet à travers leur appui technique : OHCHR, FAO et OMS.

Le programme conjoint FAGNAVOTSE est mis en œuvre dans trois communes du district pilote Amboasary Atsimo : Behara, Tanandava et Ifotaka ; et est sous le leadership du MPPSPF, et sous la coordination du Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies à Madagascar.

FAGNAVOTSE s'articule autour de quatre volets opérationnels liés aux différents axes de la SNPS et un volet administratif visant à mettre en place les outils communs aux différents programmes afin de développer un système de protection sociale cohérent et intégré.

La Ministre de la population, Madame Angelica Michelle, dans son discours a tenu à remercier le système des Nations Unies pour son appui à travers ses différentes agences, et a rassuré que le Gouvernement est à l'écoute et au service de la population dans le Sud.

LES CINQ VOLETS D'INTERVENTION :

Volet 1 sous l'appui technique et financier de l'UNICEF : transferts monétaires ;

Volet 2 sous l'appui technique et financier de l'OIT et de l'OMS : amélioration de l'accès aux services sociaux de base et régime contributif, couverture santé universelle;

Volet 3 sous l'appui technique et financier du PAM : renforcement des moyens de subsistance:

- Composante assurance agricole et climatique
- Amélioration de la production et accès aux marchés.

Volet 4 sous l'appui technique et financier de l'UNFPA : accès des ménages les plus vulnérables aux services sociaux de base et accès des groupes spécifiques vulnérables aux services spécialisés :

- Accompagnement psychosocial ;
- Protection des droits des personnes en situation de handicap
- Lutte contre les VBG et prise en charge des victimes.

Volet 5 sous l'appui technique et financier de l'UNICEF : mise en place d'outils communs:

- Mise en place d'un système d'enregistrement unique et harmonisé ;
- Appui au MPPSPF pour opérationnaliser le registre social dans le district d'Amboasary ;
- Mise en place d'un système de référencement / guichet unique.

Quelques jours après le lancement, une session de formation des formateurs avec la participation des agences du SNU à Madagascar a eu lieu à Amboasary Atsimo. Les habitants des trois communes bénéficiaires attendent beaucoup de ce projet pour l'amélioration de leur condition de vie.



(1)

(1) (2) Formation des Formateurs



(2)



PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉLABORATION DU PLAN CADRE DE COOPÉRATION À MADAGASCAR DANS LE CONTEXTE DU COVID-19 ET AGENDA 2030

UN PROCESSUS PILOTÉ PAR LE BUREAU DU COORDONNATEUR RÉSIDENT À MADAGASCAR, LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET LE BUREAU RÉGIONAL DU DCO

CONTEXTE

L'engagement des **Parties Prenantes** dans l'identification des défis majeurs et des solutions est crucial pour élaborer un plan-cadre de coopération qui répond aux besoins du pays et particulièrement des personnes laissées pour compte ou à risque de l'être.

OBJECTIFS

- Enrichir la **compréhension des enjeux majeurs** et les éventails de solutions potentielles à travers l'interaction avec les parties prenantes.
- Elaborer les **priorités stratégiques** de l'intervention du Système des Nations Unies.
- Renforcer l'**appropriation** du Gouvernement et des autres acteurs de développement.

DÉFIS

Un contexte **COVID-19** ne permettant pas des consultations physiques à large échelle.

SOLUTIONS

- Utilisation de **moyens virtuels** facilitant une participation à tous les niveaux et la construction de nouvelles connaissances (**knowledge-building**).
- Leadership, coordination thématique et méthodologique du **BCR**, avec **PNUD, UNICEF, UNFPA** et **UNCT/PMT**.

MÉTHODOLOGIE

PROCESSUS PARTICIPATIF ET ITÉRATIF EN 4 ÉTAPES COMBINANT PARTAGE DE VISIONS ET DÉBATS, TRAVAIL EN GROUPES ET MISES EN COMMUN, ET S'APPUYANT SUR LE CONCEPT DE PRATIQUE BASÉE SUR LES PREUVES



Identification de la **problématique de développement** de Madagascar à travers l'analyse commune du pays (CCA).



Constitution d'un **secrétariat technique** piloté par BCR avec PNUD, UNICEF, UNFPA et UNCT/PMT assurant la conduite du processus d'élaboration du cadre de coopération.



Organisation des **consultations virtuelles** pour: (i) approfondir les enjeux, défis et risques identifiés dans le CCA et (ii) proposer des solutions pour y remédier dans une optique de développement durable.



Identification des priorités et élaboration de la **Note d'Orientation Stratégique** à valider conjointement par le Gouvernement, les parties prenantes et l'équipe pays du SNU.

STRUCTURE DES CONSULTATIONS VIRTUELLES

Webinars composés de sessions plénières et de groupes parallèles de discussions organisés via une plateforme d'échange digitale:

SÉQUENCE



1. Introduction en plénière



2. Panels d'experts sur les défis et pistes de solution



3. Discussions parallèles en sous-groupes



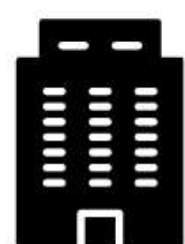
4. Restitution des résultats en plénière



5. Suivi et collecte des avis et perspectives de chaque participant à travers un questionnaire en ligne



>>> PARTICIPATION MULTI-ACTEURS



Société civile:

associations, organisations non-gouvernementales



Secteur privé :

groupements professionnels, entreprises et réseaux privés



Académie et média :

universités, centres de recherche, think-tank



Pouvoir public :

gouvernement central, collectivités territoriales décentralisées



Partenaires techniques et financiers :

Agences de l'ONU, ONG, DCO et donateurs



Représentants des salariés :

syndicats et conférences des travailleurs



Influenceurs digitaux et jeunes:

célébrités, digitales et leaders de la jeunesse

>>> UN PROCESSUS UNIQUE ET INNOVANT DANS UN CONTEXTE PLEIN DE DÉFIS

INNOVATION

capitalisation de l'**outil digital** pour faire participer toutes les parties prenantes, personnes ressources et localités.

PARTICIPATION EFFECTIVE

de tous les milieux, les groupes d'intérêt, les régions, les territoires urbains et ruraux, etc.

PROCESSUS RÉUSSIS

25 panelistes pour les 5 webinars; **747 participants** issus de différents groupes et localités; **116 questionnaires remplis en ligne**; un éventail de pistes de solutions, ainsi qu'une forte **appropriation** gouvernementale et des partenaires techniques et les bailleurs de fonds.

Partage d'expériences et leçons apprises avec plusieurs BCR en Afrique et ailleurs.

>>> Prochaines étapes dans l'élaboration du plan-cadre de coopération 2021-2023 à Madagascar:

1. Définition de la **théorie du changement** et du **cadre des résultats** et intégration des **principes de programmation** des Nations Unies.
2. Validation de la **Note d'Orientation Stratégique** et du cadre des résultats avec le **Gouvernement** et les autres **parties prenantes**.
3. Configuration de l'**équipe de pays**.
4. Signature du **cadre de coopération**.
5. Élaboration de la **stratégie de financement** des ODD.
6. **Appropriation** des agences et plans de travail conjoints.
7. Revue annuelle et rapport de **résultats unique du pays**.

POURQUOI ?

Pour spécifier et concrétiser les interventions du SNU dans le cadre des plans nationaux.

COMMENT ?

- A travers un travail **participatif** dans les "groupes résultats" avec toutes les parties prenantes.
- Avec un appui constant des spécialistes en **suivi-évaluation** du SNU et une forte implication des agences non-résidentes.
- Par la prise en compte d'éléments transversaux tels que le **nexus Humanitaire-Développement-Paix (HDP)**, le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (UNPBF) et les programmes inter-agences (**Delivery as One**).

BUREAU DU COORDONNATEUR RÉSIDENT DES NATIONS UNIES

ENZO DI TARANTO,
Team Leader & Strategic Planner
ditaranto@un.org

Pour plus de détails techniques:

FABIO LOSA,
Economiste, fabio.losa@un.org
OLIVIER KAMBALA,
Conseiller Paix et Développement, olivier.kambala@undp.org

Novembre 2020

TOUS UNIS FACE À LA VIOLENCE



BRISONS LE SILENCE - STOP À LA VIOLENCE

Les Nations Unies à Madagascar mobilise les parties prenantes dans la campagne tous Unis contre la violence à l'égard des filles et des femmes.

Une fillette de 2 mois, violée par son oncle ! Elle est si innocente, mais son agresseur ne se soucie guère des conséquences de ces actes incités par son égoïsme et excité par son envie déplacée. Le bébé abimé, abusé contracte une maladie sexuellement transmissible et son organe infecté et détruit ne lui permettra plus de procréer plus tard. Le viol mélangé d'inceste est une situation qui devient de plus en plus courante et affecte les filles, les jeunes femmes et les femmes de tout âge. Les stéréotypes veulent montrer que c'est à cause des habits provocants mais dans la réalité tout se passe dans la tête des agresseurs qui sont pour la plupart des sadomasochistes.

La présentation pendant la cérémonie de lancement des 16 jours d'activisme contre la violence à l'égard des femmes et des jeunes femmes démontre que les habits ne constituent en aucun cas les causes du viol. Les malades mentaux, avides de sexe, les drogués n'ont pour objectif que de satisfaire leur besoin d'où le viol.

Les témoignages ont montré des jeunes femmes abusées par leurs patrons ou leurs fils. Des élèves en rentrant de l'école sont agressées, violées en cours de route. Des jeunes mariées victimes de leurs propres maris et il y a même des religieuses dans leur uniforme et de vieilles femmes de 75 ans victimes de viol. Des situations inacceptables qui vont à l'encontre des droits de l'homme. Selon le Secrétaire général de l'ONU "ces atteintes, qui comptent parmi les violations des droits de la personne les plus odieuses, les plus persistantes et les plus généralisées au monde, touchent une femme sur trois. Il s'agit donc d'une femme de votre entourage ou de votre famille, d'une collègue ou d'une amie, voire de vous-même. La violence sexuelle contre les femmes et les filles prend ses racines dans des siècles de domination masculine. N'oublions pas que, fondamentalement, les inégalités entre les genres qui sous-tendent la culture du viol sont un déséquilibre des pouvoirs."

Il est temps de briser le silence et d'oser dénoncer. D'où le thème de l'année : **« Orangez le monde : financer, répondre, prévenir, collecter ».**

Malgré l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEE) par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979, la violence à l'égard des femmes et des filles reste un problème omniprésent dans le monde. Les données de l'Enquête par grappe à Indicateur Multiple –MICS 2018 en sont malheureusement la preuve : 37,7% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont été victimes de violences physiques ou sexuelles. 41,3% des femmes âgées de 15 à 49 ans, en union ou en rupture d'union, ont subi des violences émotionnelles, physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire intime. Les femmes acceptent davantage la violence à l'égard des femmes (41%) que les hommes (29%). 14% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont été victimes de violences sexuelles au cours de leur vie ; 32% ont été victimes de violences physiques depuis l'âge de 15 ans.

Environ une femme sur huit (12%) est victime de violences physiques perpétrées par son mari ou partenaire actuel ou dernier.

La pandémie de Covid-19 et le confinement ont aggravé la situation et causé la hausse des violences conjugales et familiales. Selon une enquête de perception sur les violences basées sur le genre effectuée en avril 2020, 46% des répondantes ont annoncé que cette pandémie a provoqué un comportement agressif au niveau des membres de la famille.

ÉTAT DE LIEU DE LA PARTICIPATION DES FEMMES À MADAGASCAR

Madagascar se trouve au 84ème rang sur 144 pays où l'égalité de genre est parmi les plus faibles.

A Madagascar, l'état des lieux en 2018 révèle que les pesanteurs socio- culturels et politiques ainsi que l'impunité face aux multiples violences faites aux femmes et le faible voire le manque d'accès à un travail décent et aux ressources sont les principales contraintes à lever. Si l'on se réfère à l'Indice mondial d'écart entre les sexes, Madagascar se trouve au 84ème rang sur 144 pays où l'égalité de genre est parmi les plus faibles. Les statistiques indiquent qu'une femme sur trois subit au moins une forme de violence et près de 3 femmes sur 4 victimes de violence ne tentent jamais de chercher de l'assistance ni même de dénoncer les actes de violence.

Par ailleurs, en matière de représentation des femmes dans les postes de responsabilité politiques, les taux demeurent encore relativement faibles. En effet, à peu près 1 sur 6 sièges à l'Assemblée Nationale, 1 sur 5 sièges au Sénat, 1 sur 3 postes pour les ministres, moins de 1 sur 10 postes pour les gouverneurs et 1 sur 20 postes pour les maires seraient occupés par des femmes. Le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur pleine participation sur un pied d'égalité à tous les domaines de la vie publique, sociale et économique, y compris aux postes de décisions sont des conditions essentielles au développement économique, à la stabilité et à la paix. Le Système des Nations Unies travaille avec le gouvernement pour et avec les femmes et filles pour traduire les aspirations de l'Agenda 2030 en changements concrets et en améliorations dans les conditions de vie pour tous, en particulier celles des plus vulnérables et d'assurer les droits de la femme, l'égalité des chances et la pleine participation des femmes pour ne laisser personne de côté.



(1)



(2)



(3)

(1,2,3) Association des Femmes de Mahajanga lors de la sensibilisation sur la lutte contre la violence

LE RÉSEAU DES FEMMES LEADERS DE MADAGASCAR

Mise en place officielle du réseau des femmes leaders de Madagascar par la Présidente de l'Assemblée Nationale

Un grand évènement qui sera à jamais marqué dans l'histoire: la mise en place du réseau des femmes leaders africaines de Madagascar. Sous le leadership de la Première dame Mialy Rajoelina, les femmes Malgaches appuyées par le système des Nations Unies à Madagascar et l'Union Africaine, se lèvent pour montrer leur volonté et leur engagement à réaliser les 12 priorités de Beijing et se relever d'une meilleure manière face au contexte de covid-19. La première action fut la signature de l'arbre d'engagement. À l'échelle mondiale, l'année 2020 marque le 25ème anniversaire de la 4ème Conférence mondiale sur les femmes et l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, célébré sous le thème « Génération Égalité. La Plate-forme d'Action adoptée en 1995 à Beijing désigne 12 domaines prioritaires d'intervention qui requièrent une attention et une action particulières de la communauté internationale, des gouvernements et de la société civile. Chacun de ces 12 domaines d'intervention contient des recommandations et des objectifs clairement formulés. En adoptant ce large programme d'action, les gouvernements signataires y compris Madagascar se sont engagés à agir concrètement pour améliorer la situation des femmes. L'année 2020 marque également le 20ème anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité et le 5ème anniversaire de l'engagement mondial envers le programme de développement durable.

Pour le leadership des femmes dans toutes les sphères de la vie politique, sociale et économique, on a besoin d'un changement de mentalité au niveau de la société, d'un appui réel de la part de tous les partenaires nationaux et internationaux et d'une solidarité forte parmi les groupes de femmes.

Il s'agit par ailleurs d'un sujet incontournable qui est au cœur de l'action du système des Nations Unies non seulement pour réaliser l'égalité des droits et la dignité intrinsèque des femmes et des hommes mais également pour atteindre les objectifs de développement durable notamment l'Objectif numéro 5 spécifiquement à l'atteinte de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, tout en l'intégrant de façon transversale dans tous les autres ODD.

Il convient de souligner que l'ODD5 et le principe d'égalité sont consacrés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et la Déclaration sur le droit au développement. Selon le Secrétaire Général de l'ONU : «Il est temps d'arrêter d'essayer de changer les femmes et de commencer à changer les systèmes qui les empêchent de réaliser leur potentiel. Nos structures de pouvoir ont évolué progressivement sur des milliers d'années. Une autre évolution est attendue depuis longtemps. Le 21ème siècle doit être le siècle de l'égalité des femmes. Le leadership des femmes doit être «au premier plan» pour atteindre les objectifs de développement durable dans la lutte contre la violence croissante et la pauvreté due à la pandémie à COVID-19 actuelle »

En février 2020, pendant la réunion de haut niveau sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes en Afrique en marge du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, les femmes leaders d'Afrique et de l'Union Africaine ont adopté la Déclaration sur la décennie 20-30 des femmes africaines, axée sur leur inclusion financière et économique, et lancé le Fonds pour le leadership des femmes africaines en partenariat avec l'Union Africaine, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, l'ONU Femmes et le Réseau des Femmes Leaders Africaines.

La Décennie d'action entamée en 2020 vise à transformer les institutions et les structures, à élargir l'inclusion et à favoriser la durabilité. Ce défi que toutes les Nations se sont engagées à relever d'ici 2030 vient d'être corsé par la COVID-19. Ce défi ne sera pas relevé sans les femmes et les filles qui représentent au moins la moitié de la population!



Cérémonie de lancement du Réseau des Femmes Leaders à Madagascar



Le portefeuille de la consolidation de la paix et la Covid-19

La COVID-19 a eu un impact sur le portefeuille de consolidation de la paix, comme sur l'ensemble des programmations. Le démarrage des projets en début d'année 2020, ainsi que le suivi, a été impacté par les mesures de confinement et de restriction des déplacements. Cependant, le portefeuille de consolidation de la paix et ses partenaires ont travaillé fort pour permettre aux projets d'aller de l'avant, mais aussi pour répondre aux besoins émergents avec ce nouveau contexte : le portefeuille a su non seulement s'adapter au contexte changeant, mais il a aussi pu mobiliser des ressources additionnelles pour renforcer la prévention des tensions dues à ce contexte.

Le nouveau projet à consolider et accélérer les acquis de la paix à Madagascar durant la crise du COVID-19 (CAP MADAGASCAR) d'un montant de 1 500 000 USD, contribue à prévenir les tensions potentiellement induites par la COVID-19 et vient appuyer le gouvernement malagasy dans les mesures de réponse COVID-19, afin de mieux consolider les acquis de la paix et préparer l'après-COVID.

Un portefeuille qui fait preuve d'adaptabilité à la crise sanitaire

Plusieurs révisions de projets ont été faites pour leur permettre de contribuer à la prévention des tensions induites par la COVID-19.

Cette pandémie constitue en effet un défi pour la paix, sur le plan sanitaire, social et économique : la désinformation, la stigmatisation des malades au sein des communautés, la baisse de revenus notamment pour les ménages les plus vulnérables, la hausse des violences basées sur le genre, ont pu accroître les tensions et les risques de violence.

Un projet a ainsi formé les jeunes de quartiers défavorisés, afin de faire de la sensibilisation auprès de leurs communautés sur les gestes barrières, mais aussi sur les messages de paix et la prévention de la violence.

Un programme radio informe sur la situation sanitaire COVID-19 et la prévention, en analysant les informations qui circulent, notamment sur les réseaux sociaux, en outillant les auditeurs face aux rumeurs et à la désinformation et en diffusant des messages sur le vivre-ensemble.



Kiosque JAP 4

Les grandes lignes du portefeuille PBF à Madagascar

Le Sud et Betroka

Le Sud concentre plus de la moitié du budget du portefeuille actuel du PBF (11,5 millions USD), ce qui démontre l'importance de l'enjeu de stabilisation de cette région marginalisée, en proie à l'insécurité et à la sécheresse. Cette région constitue donc un défi particulier pour la consolidation d'une paix durable et inclusive à Madagascar. La coordination des projets du portefeuille PBF dans le Sud est donc cruciale. Le Coordonnateur régional du PBF a pu rejoindre son poste à Betroka en octobre. Il vient renforcer l'équipe des Nations Unies, au sein d'un bureau commun à Betroka, première présence internationale dans la région. Photo équipe Sud IMG 2532 Une mission conjointe a été organisée en novembre, l'équipe a parcouru la région et rencontré les divers acteurs locaux : autorités locales, jeunes, OSC.

La promotion et la protection de la jeunesse

La promotion du rôle de la jeunesse dans la paix reflète l'engagement du PBF pour une paix inclusive.

- Les jeunes ambassadeurs de paix engagés auprès de leurs communautés des quartiers défavorisés d'Antananarivo
- La prévention de la violence, de la délinquance juvénile et de l'insécurité dans les régions du nord, SAVA et DIANA L'art populaire, vecteur de messages de paix et espace d'expression pour les jeunes

Gouvernance démocratique

Le renforcement de la redevabilité et des institutions anti-corruption, dans le respect des principes de l'état de droit, contribue à restaurer la confiance entre l'État et les citoyens.

- Le 2ème PAC a été inauguré à Mahajanga
- Des formations de magistrats ont été organisées en collaboration avec l'Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes (ENMG)
- Le magazine d'investigation Trandraka et les formations de journalistes participent à une information indépendante et au professionnalisme du journalisme.



Equipe PBF dans le Sud



(c) UNFPA

METTRE LES DROITS DE L'HOMME AU CŒUR DE LA RECONSTRUCTION

« Reconstituons-en mieux,
défendons les droits de l'Homme »

La journée des Droits de l'homme a été célébrée sous ce thème
qui appelle à l'action dans un contexte de crise sanitaire due à
la pandémie de covid-19.

« Les violations des droits de l'homme nuisent à tous
égards mais les droits humains sont universels et nous
protègent tous. »

Les personnes travaillant en première ligne, les personnes
handicapées, les personnes âgées, les femmes et les filles,
et les minorités sont les plus touchées par les
conséquences de la covid-19. La pauvreté, les inégalités, la
discrimination, la destruction du milieu naturel et d'autres
manquements aux droits humains fragilisent
profondément nos sociétés, ce qui explique la propagation
de la maladie. Les personnes et leurs droits doivent être
au cœur de la riposte et de la relance.
Façonnons notre avenir ensemble en mettant au cœur de
nos actions les droits humains !

La Journée internationale des droits de l'Homme qui marque également l'anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 constitue un moment fort pour rappeler nos responsabilités face aux principes qui y sont inscrits et qui restent pertinents aujourd'hui.

Le thème de cette année nous invite à défendre nos droits et ceux des autres, notamment en cette période marquée par la résilience face aux effets et impacts de la Covid-19 : cette pandémie qui a mis à rude épreuve le monde entier, la société malagasy, le Gouvernement, les communautés et la population. A Madagascar, la COVID19 a entraîné des pertes en vies humaines comme partout ailleurs.

La crise de la Covid-19 alimente la pauvreté, augmente les inégalités et les discriminations structurelles existantes, affaiblit encore plus la protection des droits humains tels que le droit à la vie, le droit à la santé et à l'éducation, le droit à un travail décent, à la vie sociale et politique et accentue l'exclusion digitale. Seules des mesures visant à corriger et à éradiquer ces exclusions et à faire progresser les droits humains nous permettront de nous rétablir pleinement et de reconstruire un monde meilleur, plus résilient, plus juste et plus durable.

La crise générée par la pandémie n'a cependant pas empêché les acteurs nationaux de poursuivre leurs efforts de promotion et de protection des Droits Humains. Des initiatives et décisions ont été prises par le Gouvernement malagasy en vue de juguler la propagation de la Covid-19 dans le pays, et d'en atténuer les impacts, notamment auprès des groupes vulnérables.

Des efforts ont été déployés pour préserver la stabilité financière, ainsi que pour améliorer la situation sécuritaire, notamment au niveau des zones rurales grâce au plaidoyer du SNU, des mesures ont été engagées pour désengorger les prisons. Le soutien technique et financier du SNU a été déterminant dans l'aboutissement du processus d'élection et de désignation des nouveaux membres de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, dont le mandat des premiers membres a expiré au mois d'octobre 2020.

Au niveau de son engagement envers les mécanismes internationaux, Madagascar a accepté en mars dernier, 174 sur les 203 recommandations émises lors du dernier Examen Périodique Universel (EPU), et s'attelle actuellement avec l'appui du SNU, à l'élaboration de son Plan d'opérationnalisation des recommandations formulées par les différents mécanismes de droits de l'homme. Ce plan d'opérationnalisation sera la boussole qui orientera toutes les actions et initiatives visant la réalisation des Droits de l'Homme dans le pays.

QUELQUES ACTIONS À MENER POUR LE RENFORCEMENT DES DROITS HUMAINS A MADAGASCAR

Des mesures urgentes restent nécessaires pour certains aspects des droits fondamentaux notamment en ce qui concerne l'insécurité aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, l'ampleur des viols ainsi que des violences à l'égard des femmes et des filles, la lutte contre l'extrême pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et la lutte contre la recrudescence des trafics illicites des ressources naturelles.

Face à cette situation, il est primordial de continuer de soutenir les actions du gouvernement en faveur de la réalisation des droits fondamentaux, notamment :

- le renforcement de la capacité de résilience de la population et des acteurs économiques face aux effets néfastes des chocs tels que la pandémie Covid-19 et le phénomène Kéré ;
- la protection de certains aspects des droits humains liés au droit à la vie, à travers le renforcement de la lutte contre l'insécurité aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines ;
- le renforcement de la lutte contre la corruption et l'impunité ;
- la révision du code minier et de la législation foncière, prenant en compte les Droits de l'Homme ;
- la validation du Plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité sur les Femmes, la Paix et la Sécurité ;
- la signature du décret d'application de la loi contre les Violences Basées sur le Genre ;
- la finalisation et la validation du plan d'opérationnalisation des recommandations issues des mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme ;
- l'adoption de la loi sur les défenseurs des Droits de l'Homme ;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi de la réalisation des recommandations de l'EPU.
- la révision de la loi contre la torture

Nous pouvons agir au quotidien pour défendre les droits qui nous protègent tous. « si nous ne défendons pas assez les droits de l'homme - si nous nous détournons quand ils sont maltraités - ils disparaîtront lentement et mourront. Si cela arrive, le coût en vies humaines et la misère seront immenses, et l'humanité entière paiera un lourd tribut ». Michelle Bachelet, haut commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme

RESTITUTION DES RECOMMANDATIONS DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

*L'un des faits marquants de la célébration de la Journée Internationale des Droits de l'Homme fut la présentation des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU) par le Directeur des Droits Humains et des Relations Internationales du Ministère de la Justice. **Mme Hanitriniony Belalahy.** Le Système des Nations Unies à travers le Groupe thématique genre et droits de l'homme accompagne Madagascar dans l'élaboration du plan d'opérationnalisation issue de l'Examen Périodique Universel (EPU) et des organes des traités et des procédures spéciales*

Acceptation des normes internationales

122.7 Continuer de s'engager à ratifier les traités internationaux

Coopération inter-Etats & développement ou assistance humanitaire

121.81 Renforcer la coopération bilatérale et trilatérale pour améliorer l'accès à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et à l'éducation

Cadre juridique, institutionnel et politique

121.14 Adopter une législation complète, assortie de politiques et de programmes pertinents, pour lutter contre toutes les formes de discrimination raciale

121.15 Continuer de consolider l'ensemble des excellentes politiques relatives à la protection des personnes âgées contre toutes les formes de marginalisation et de stigmatisation

121.16 Continuer de prendre des mesures concrètes pour protéger les droits des groupes vulnérables

122.11 Prendre des mesures pour poursuivre la décentralisation du pays

Institutions nationales des droits de l'homme (INDH)

121.5 Allouer des ressources suffisantes à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, en particulier pour ce qui est de la promotion des droits des femmes et de la promotion de l'égalité femmes-hommes

121.6 Veiller à ce que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme fonctionne conformément aux Principes de Paris et continuer d'accorder un soutien institutionnel et financier au Haut Conseil pour la défense de la démocratie et de l'état de droit

121.8 Veiller à ce que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat

121.10 Continuer de renforcer le mandat de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, en vue de la mise en conformité avec les Principes de Paris

121.11 Renforcer le rôle et les travaux de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme en matière de surveillance du respect des droits de l'homme, y compris la collaboration avec d'autres États

121.12 Encourager la Commission nationale indépendante des droits de l'homme à se conformer aux Principes de Paris

121.13 Continuer de renforcer le rôle de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme

Entreprises & Droits de l'homme

121.24 Élaborer des politiques et programmes ciblés et pertinents, assortis de calendriers précis, pour faire en sorte que les activités minières concourent au développement social et économique durable des populations vivant dans les zones où les sociétés minières opèrent

Droits de l'homme & Environnement

121.21 Renforcer la législation nationale sur la protection de l'environnement

121.22 Promouvoir l'exploitation durable des ressources naturelles du pays, conformément aux objectifs de développement durable 14 et 15, en particulier grâce à la gestion durable des forêts

121.25 Veiller à ce que les accords de pêche bilatéraux prévoient des mesures de protection de l'écosystème marin et des petites communautés de pêcheurs de Madagascar

Droits de l'homme & Changement climatique

121.23 Veiller à ce que les femmes, les enfants et les personnes handicapées puissent participer efficacement à l'élaboration des lois, des politiques et des programmes sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe

Interdiction de la torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants

121.26 Enquêter sur les cas d'usage abusif de la force et de torture ou de mauvais traitements par la police et les forces de sécurité, et poursuivre et punir les auteurs de tels actes

121.27 Accélérer le processus de révision de la loi N° 2008-008 contre la torture, afin de la rendre conforme aux dispositions de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et, en particulier, veiller à ce qu'elle prévienne des peines proportionnelles à la gravité des actes de torture, ainsi que l'imprescriptibilité des actes de torture

121.28 Prendre toutes les mesures législatives et administratives qui s'imposent pour enquêter sur les actes de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants, en particulier ceux commis dans des centres de détention, et punir les auteurs de tels actes, et examiner tout particulièrement les informations portant sur des cas d'exécutions sommaires dans lesquels sont mises en cause les forces de sécurité de l'État

121.29 Enquêter de manière approfondie sur les cas présumés de torture et de mauvais traitements par la police ou les forces de sécurité, et poursuivre les auteurs de tels actes

121.31 Accélérer la mise en conformité de la loi N° 2008-008 contre la torture avec les dispositions de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, l'intégrer au Code pénal et poursuivre les auteurs d'arrestations arbitraires, d'actes de torture et d'homicides

121.32 Intensifier les efforts destinés à combattre les actes de torture et de mauvais traitements commis par les forces de sécurité, notamment en menant des enquêtes indépendantes sur tous les cas présumés d'abus, et veiller à ce que les auteurs de tels actes soient poursuivis

121.34 Accélérer le processus de révision de la loi interdisant la torture, afin de la rendre conforme aux dispositions de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

121.38 Accélérer le processus de révision de la loi N° 2008-008, afin que les dispositions relatives à l'incrimination de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants soient conformes aux normes internationales

121.41 Redoubler d'efforts pour empêcher le recours à la torture, en particulier par les forces de l'ordre

121.42 Enquêter sur les cas présumés de torture et poursuivre les auteurs de tels actes

121.45 Poursuivre les efforts engagés en matière de lutte contre la torture, tant en droit que dans la pratique, et mettre en place des programmes de sensibilisation et de formation à l'intention des policiers et des agents des services de sécurité

121.46 Revoir la législation nationale applicable de manière à garantir l'imposition de sanctions en cas de mauvais traitements, l'imprescriptibilité des actes de torture et l'irrecevabilité des aveux obtenus par la contrainte ou la torture

Conditions de détention

121.30 Poursuivre les efforts visant à réduire la surpopulation carcérale, conformément à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus

121.33 Redoubler d'efforts pour réduire la surpopulation carcérale et améliorer les conditions de vie dans les établissements pénitentiaires

121.35 Redoubler d'efforts pour améliorer les conditions de vie et le traitement des détenus, y compris la nutrition et les soins de santé

121.36 Améliorer les conditions de détention en luttant contre le recours excessif à la détention provisoire pour éviter la surpopulation, conformément aux normes internationales

121.37 Veiller à ce que les prisons et les conditions de détention soient conformes à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus

121.39 Réformer le système pénitentiaire afin de garantir de meilleures conditions de détention, en particulier pour les enfants, et pour éviter la détention provisoire prolongée, et interdire les exécutions extrajudiciaires

121.44 Intensifier les efforts destinés à améliorer les conditions de détention, en remédiant au problème de la surpopulation carcérale, et modifier le Code de procédure pénale afin de réduire la durée de la détention provisoire

Bonne gouvernance & corruption

121.53 Veiller à ce que les affaires de corruption, y compris celles qui touchent à la gestion des ressources naturelles, fassent l'objet d'enquêtes indépendantes et impartiales, conformément à la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2015-2025, et à ce que les personnes reconnues coupables soient sanctionnées conformément à la loi

121.55 Intensifier la lutte contre la corruption

121.56 S'employer à mettre pleinement en œuvre la Stratégie nationale décennale de lutte contre la corruption (2015-2025)

122.16 Renforcer, au moyen de ressources financières et humaines, le Bureau indépendant anticorruption (BIANCO) et la Cellule de renseignement financier (SAMIFIN), afin de lutter plus efficacement contre la corruption dans le pays

Administration de la justice & procès équitable

121.40 Prendre des mesures concrètes pour empêcher que les forces de police ne tuent des individus de façon arbitraire et traduire les personnes mises en cause en justice

121.47 Réformer les centres de détention et rationaliser les procédures judiciaires, en particulier en ce qui concerne l'exécution des décisions de justice

121.48 Garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire, poursuivre les efforts visant à mettre en place une justice accessible, efficace et dotée de ressources, et limiter la compétence des mécanismes de justice traditionnels (tribunaux appliquant les « Dina ») en veillant à la conformité de leurs décisions avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme

121.49 Limiter le recours à la détention provisoire en l'assortissant de conditions raisonnables et en ordonnant des mesures de substitution à cette forme de privation de liberté

121.50 Limiter la durée de la détention provisoire, en droit et en pratique, conformément aux normes internationales

121.51 Intégrer dans les plans d'action nationaux de réforme pénitentiaire des mesures visant à détecter les cas de détention provisoire abusive et à lutter contre cette pratique

121.52 Mettre immédiatement fin à la pratique généralisée des longues périodes de détention provisoire et redoubler d'efforts pour fournir aux détenus des soins nutritionnels et médicaux appropriés

121.54 Établir les responsabilités dans les cas d'emploi excessif de la force par les forces de sécurité en menant des enquêtes efficaces sur toutes les allégations et traduire en justice les auteurs présumés de ces actes, dans le cadre de procès équitables et conformes aux normes internationales

121.57 Poursuivre les efforts visant à garantir l'indépendance et l'efficacité du pouvoir judiciaire

122.13 Mener une enquête transparente et indépendante sur les allégations d'exécutions arbitraires ou illicites de suspects par les forces de sécurité, en particulier durant les opérations de lutte contre le vol de bétail

Droit à un recours effectif & réparations

121.20 Adopter une législation visant à prévenir et éliminer le racisme et la discrimination, et mettre en place les mécanismes nécessaires pour que les victimes aient accès à des voies de recours judiciaires efficaces et à des réparations

Liberté d'opinion & d'expression & droit à l'information

122.18 Renforcer la liberté d'expression en modifiant toutes les dispositions restrictives de la loi sur la communication et de la loi sur la cybercriminalité, et rendre ces textes conformes aux dispositions constitutionnelles et aux normes internationales relatives aux droits de l'homme

122.19 Veiller à ce que les lois sur la diffamation, l'outrage et la calomnie respectent pleinement le droit à la liberté d'expression

122.21 Réviser la législation relative aux activités de la presse et des médias afin de respecter strictement les dispositions de l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques

122.23 Continuer de promulguer et d'appliquer pleinement une législation visant à promouvoir et à protéger les droits à la liberté d'expression et de religion

Interdiction de l'esclavage, traite d'êtres humains

121.60 Allouer suffisamment de fonds et de ressources pour mettre en œuvre efficacement le plan d'action national sur la traite des personnes et pour assurer le bon fonctionnement du Bureau national de lutte contre la traite des êtres humains

121.61 Garantir l'accès de toutes les victimes de traite à une assistance juridique, psychologique, médicale et sociale, ainsi qu'à des foyers et des réparations, quel que soit leur statut

121.62 Renforcer la législation actuelle pour faire en sorte que toutes les formes d'esclavage moderne et de traite soient érigées en infractions pénales conformément aux conventions et normes internationales, y compris l'exploitation sexuelle des enfants

121.63 Intensifier la lutte contre la traite des personnes

121.64 Prolonger au-delà de 2019 le plan d'action national de lutte contre la traite des personnes, et continuer de renforcer les mesures visant à prévenir et combattre la traite et à traduire les responsables en justice, ainsi que celles visant à protéger les victimes de ce crime

121.65 Poursuivre la lutte contre la traite des êtres humains

121.66 Mettre en œuvre le plan national de lutte contre la traite des êtres humains et appliquer la législation visant à renforcer la protection des travailleurs migrants et à prévenir les situations d'esclavage et de traite auxquelles sont exposées les travailleuses migrantes

121.67 Intensifier les activités de sensibilisation menées au niveau international dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains et le travail forcé

121.68 Poursuivre la lutte contre la traite des êtres humains et envisager de renouveler le plan national de lutte contre la traite des êtres humains

121.69 Poursuivre les programmes de formation et de renforcement des capacités en matière de lutte contre la traite destinés aux débiteurs d'obligations

121.162 Appliquer les normes juridiques qui protègent les droits de tous les travailleurs migrants et prendre les mesures nécessaires contre les réseaux de trafiquants

121.163 Poursuivre les employeurs qui exploitent les travailleurs migrants

Droit à la sécurité sociale

121.71 Assurer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de protection sociale pour la période 2019-2023

121.72 Allouer des ressources financières suffisantes aux fins de la mise en œuvre effective de la politique nationale de protection sociale

Droit à un niveau de vie suffisant

121.73 Envisager de solliciter une assistance financière et une aide au renforcement des capacités en vue d'éliminer la pauvreté

121.74 Continuer à développer les 13 axes stratégiques de la politique générale de l'État dans le cadre de la lutte contre la pauvreté

121.76 Continuer d'appliquer des politiques de réduction de la pauvreté en mettant l'accent sur la réduction des inégalités de revenus

121.79 Ne pas relâcher les efforts de lutte contre la pauvreté, en vue d'améliorer le bien-être général de la population

121.82 Éliminer la pauvreté par l'exercice du droit au développement, notamment grâce à une croissance économique soutenue, à l'investissement et à la création de nouvelles possibilités d'emploi

Droits de l'homme & eau potable & assainissement

121.77 Garantir à la population, en particulier aux communautés rurales, aux femmes et aux personnes handicapées, l'accès à l'eau potable et à un système d'assainissement adapté

121.80 Renforcer le plan sectoriel pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène, en tenant compte des groupes vulnérables et en adoptant une approche soucieuse d'équité entre les sexes

121.83 Redoubler d'efforts pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Droit à la santé

121.17 Renforcer les politiques et le cadre législatif visant à lutter contre la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH et des populations à risque

121.84 Renforcer les mesures visant à réaliser le droit d'accès à la santé

121.85 Continuer de renforcer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de couverture santé universelle adoptée en 2015, afin de garantir des services de santé de qualité à l'ensemble de la population, quelle que soit la situation économique ou sociale des intéressés

121.86 Poursuivre l'action menée pour lutter contre le paludisme et d'autres maladies infectieuses connexes

121.87 Appuyer les stratégies visant à développer le secteur de la santé et à fournir des soins de santé à l'ensemble de la population

121.128 Élargir l'accès des femmes et des filles aux services de santé de base en donnant la priorité aux zones rurales

Accès à la santé et aux services en matière de sexualité et de reproduction

121.117 Faire en sorte que toutes les femmes et toutes les filles aient accès à des informations, des services et un enseignement sur la santé sexuelle et procréative, y compris à une éducation sexuelle complète

121.134 Réduire la mortalité maternelle en améliorant l'accès des femmes et des filles aux services de santé de base et consacrer des ressources suffisantes à la promotion et à la protection de la santé procréative des femmes et des filles

Droit à l'éducation

121.88 Augmenter les crédits budgétaires annuels alloués au secteur de l'éducation afin de garantir la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire pour tous les enfants de Madagascar et prendre des mesures pour réduire le taux d'abandon scolaire précoce

121.89 S'attacher à mettre pleinement en œuvre le principe constitutionnel qui établit la gratuité de l'enseignement primaire pour tous les enfants du pays

121.90 Prendre de nouvelles mesures pour offrir une éducation inclusive et de qualité

121.91 Redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs d'éducation inclusive fixés par le plan sectoriel national, en particulier en ce qui concerne les enfants handicapés et les enfants vivant dans des régions géographiquement isolées

121.92 Poursuivre les efforts entrepris pour assurer l'égalité d'accès à l'éducation

121.93 Redoubler d'efforts pour garantir l'accès des enfants des régions rurales à l'éducation et l'accès des groupes de population vulnérables, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, à des soins de santé adéquats

Éducation, formation et sensibilisation aux droits de l'homme

121.7 Élaborer un plan de renforcement des capacités en matière de droits de l'homme à l'intention des agents de l'État

121.18 Lutter contre le racisme et la discrimination raciale, notamment en sensibilisant la population afin de prévenir la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH

121.159 Intensifier davantage les activités de sensibilisation aux droits de l'homme, notamment à l'intention des enfants et des jeunes

Discrimination à l'égard des femmes

121.98 Renforcer les mesures visant à lutter contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes, notamment par l'application des lois pertinentes, en comblant les lacunes de la législation nationale qui pourraient compromettre la protection des droits des femmes et en s'attaquant aux stéréotypes discriminatoires qui nuisent aux femmes

121.101 Continuer de lutter contre la discrimination et toute forme de violence à l'égard des femmes

121.103 Garantir l'égalité des droits des femmes et des hommes dans tous les domaines relatifs au mariage et aux relations familiales

121.106 Continuer de renforcer les mesures destinées à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et à combattre la violence fondée sur le genre

121.110 Renforcer les mesures visant à lutter contre les stéréotypes traditionnels et l'inégalité de genre, en particulier en enquêtant sur les cas de violence et de mariage d'enfants et en sanctionnant les responsables

121.111 Continuer de promouvoir l'égalité femmes-hommes et de prendre les mesures nécessaires pour protéger les droits des femmes, dans la loi et dans la pratique

121.122 Accorder une attention particulière aux droits des femmes vivant dans des zones rurales

121.123 Garantir l'égalité des droits des femmes et des hommes dans tous les domaines, adopter une législation qui érige en infraction pénale tous les actes de violence à l'égard des femmes et appliquer la législation visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes

121.125 Poursuivre les efforts déployés pour assurer l'égalité femmes-hommes, adopter des politiques impartiales quant au sexe et garantir les droits de l'enfant liés à l'accès à l'éducation, à la santé et aux services sociaux

121.130 Abroger toutes les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes dans les domaines public et privé,

ainsi qu'en matière d'indépendance économique, y compris celles prévues par la législation sur la nationalité, les successions ou le mariage

121.131 Veiller au respect de la législation existante afin d'éliminer toute discrimination à l'égard des femmes

Participation des femmes dans la vie politique & publique

121.94 Renforcer les mesures visant à encourager la participation des femmes aux affaires publiques et leur représentation dans les organes de décision

121.108 Veiller à intégrer la perspective de l'autonomisation des femmes rurales dans les mesures prises pour préparer l'adaptation aux changements climatiques et atténuer les effets de ces changements

121.109 Mettre progressivement en œuvre les mesures visant à garantir une meilleure représentation des femmes dans les affaires publiques en vue de parvenir à la parité des sexes

121.120 Poursuivre la politique visant à éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes en prenant les mesures propres à accroître la participation des femmes à la vie politique, économique et sociale

121.121 Poursuivre l'action menée pour renforcer la participation des femmes à la vie politique

121.133 Encourager les femmes à participer à la vie économique et à la prise de décisions afin de favoriser leur contribution au développement socioéconomique du pays

Violence à l'égard des femmes

121.19 Redoubler d'efforts pour prévenir et combattre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes, en particulier en mettant en œuvre la Stratégie nationale de lutte contre les violences fondées sur le genre

121.95 Redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la violence fondée sur le genre

121.96 Poursuivre la mise en œuvre des mesures visant à faire en sorte que les femmes et les filles victimes d'actes de violence aient accès à la justice et bénéficient d'une protection adéquate

121.99 Adopter une législation qui érige en infraction tous les actes de violence à l'égard des femmes, en particulier la violence domestique et toute forme de violence sexuelle

121.100 Accélérer l'adoption de la loi sur la violence fondée sur le genre, qui érigera également le viol conjugal en infraction pénale

121.102 Adopter une législation qui érige en infraction pénale tout acte de violence à l'égard des femmes, en particulier la violence domestique, y compris le viol conjugal, le mariage d'enfants et le mariage forcé et toute forme de violence sexuelle

121.104 Prendre de nouvelles mesures pour combattre et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, en particulier la violence sexuelle, l'exploitation sexuelle et l'exploitation par le travail

121.107 Adopter une législation qui érige en infraction tout acte de violence à l'égard des femmes, en particulier la violence domestique

121.113 Renforcer la lutte contre tous les actes de violence à l'égard des femmes, tels que la violence domestique, le viol conjugal et toute forme de violence sexuelle, notamment en réformant la législation pénale

121.118 Adopter des lois qui érigent en infraction tout acte de violence à l'égard des femmes et prendre des mesures pour assurer la protection des droits des femmes dans tous les domaines, notamment par l'élimination de l'écart salarial entre les femmes et les hommes

121.129 Continuer de s'employer à lutter contre la violence à l'égard des femmes

Violence domestique

121.119 Renforcer les mécanismes visant à prévenir et combattre la violence domestique afin de protéger les victimes, de leur faire justice, de veiller à leur réadaptation et de leur fournir toute autre forme d'assistance

Personnes vivant avec un handicap : définition, principes généraux

122.8 Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui établit la procédure d'examen des communications émanant de particuliers et la procédure d'enquête

122.28 Garantir aux personnes atteintes de déficiences et de handicaps physiques liés à la lèpre un accès équitable, tenant compte des questions de genre et fonctionnel, à un diagnostic précoce et à un traitement de haute qualité, ainsi qu'à des services de réadaptation et à des aménagements raisonnables

Enfants : définition, principes généraux, protection

121.136 Poursuivre les efforts de promotion des droits de l'enfant

121.137 Continuer d'œuvrer à la protection des droits de l'enfant

121.140 Prendre des mesures concrètes, notamment d'ordre législatif, pour mettre un terme aux châtiments corporels dans tous les contextes

121.141 Redoubler d'efforts pour assurer l'élimination progressive du travail des enfants et prendre des mesures pour relever l'âge de fin de scolarité obligatoire afin de l'aligner sur l'âge minimum d'admission à l'emploi

121.142 Prendre des mesures efficaces pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie nationale 2018-2024 de lutte contre le mariage d'enfants, dans le but d'abolir cette pratique répandue

121.143 Adopter des lois interdisant les châtiments corporels envers les enfants et intensifier la lutte contre les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés

121.144 Affecter expressément des ressources aux projets de lutte contre les mariages d'enfants et mener des campagnes de sensibilisation de la population en collaboration avec les autorités religieuses et coutumières et la société civile

121.145 Poursuivre les efforts visant à éliminer progressivement le travail des enfants

121.148 Intensifier les campagnes de sensibilisation et élaborer le texte final du projet de loi relatif au rejet des enfants jumeaux

121.149 Prendre toutes les mesures qui s'imposent pour lutter contre les mariages d'enfants et les mariages forcés tout en s'attaquant à leurs causes profondes

121.150 Continuer à renforcer les droits de l'enfant

Enfants : protection contre l'exploitation

121.138 Redoubler d'efforts pour abolir le travail des enfants et lutter contre toutes les formes d'exploitation des enfants

121.139 Adopter un plan d'action national visant expressément à combattre l'exploitation sexuelle des enfants et tenant compte de toutes les formes d'exploitation sexuelle

121.146 Adopter un plan d'action national de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents, y compris des mesures préventives qui contribuent à mieux faire connaître le problème, et fournir une assistance efficace aux victimes

121.147 Lutter efficacement contre le travail des enfants

121.152 Mettre en œuvre des mesures visant à prévenir le travail et l'exploitation sexuelle des enfants et à protéger les enfants contre de telles pratiques et continuer de renforcer les initiatives dans ce domaine

121.153 Poursuivre l'action menée pour lutter contre le travail des enfants dans le secteur de la production de vanille, en veillant à l'application de la législation interdisant le travail des enfants

121.154 Poursuivre la mise en œuvre de mesures énergiques de lutte contre la pratique du « moletry » et les mariages d'enfants

121.155 Appliquer les cadres législatifs et stratégiques existants applicables, respectivement, au travail des enfants, au mariage d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés, et élaborer une stratégie nationale de lutte contre toutes les formes d'exploitation sexuelle des enfants

121.156 Adopter toutes les mesures nécessaires, y compris en organisant des campagnes de sensibilisation, de manière à prévenir et combattre les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés

121.158 Redoubler d'efforts dans la lutte contre le travail des enfants

121.160 Redoubler d'efforts pour parvenir à l'élimination progressive du travail des enfants

121.161 Prendre des mesures supplémentaires pour prévenir le tourisme pédophile dans le pays

Droits relatifs au nom, à l'identité, à la nationalité

121.157 Renforcer les mesures visant à faire en sorte que l'enregistrement des naissances soit universel, gratuit et accessible à l'ensemble de la population, y compris aux filles et aux fils des travailleurs migrants malgaches vivant à l'étranger et aux travailleurs étrangers vivant à Madagascar

Portée des obligations internationales

121.2 Ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

121.3 Ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Coopération avec les mécanismes et institutions de droits de l'homme & demandes d'assistance technique

121.1 Adopter un processus ouvert et fondé sur le mérite pour la sélection des candidats nationaux aux organes conventionnels de l'ONU

121.4 Redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'Examen périodique universel précédent et les engagements contractés dans le cadre d'autres mécanismes

Coopération et consultation constructive avec la société civile & participation

121.58 Poursuivre la mise en œuvre des mesures visant à engager un dialogue avec les organisations de la société civile

Statistiques, indicateurs & données désagrégées

121.151 Poursuivre l'exécution d'un plan stratégique conforme au Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil

Budget & ressources (pour la mise en œuvre des droits de l'homme)

121.9 Continuer de mobiliser des ressources et de solliciter l'appui international nécessaire au renforcement des capacités de l'État dans les domaines de la promotion et de la protection des droits de l'homme

Impunité & transparence

122.15 Mettre en œuvre une politique de réconciliation nationale pour lutter contre l'impunité

Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires

121.43 Prendre des mesures pour lutter contre le phénomène des exécutions extrajudiciaires et veiller à ce que les auteurs de tels actes soient traduits en justice

Violences sexuelles & autres formes de violence basées sur le genre

121.105 Continuer de progresser vers l'adoption d'une loi sur la violence fondée sur le genre, qui renforce la culture de « tolérance zéro », et vers la mise en place de mécanismes de prévention et d'attention aux victimes de cette violence

121.112 Adopter une législation qui érige en infraction tous les aspects de la violence fondée sur le genre, y compris le viol conjugal, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

121.114 Adopter la loi sur la lutte contre la violence fondée sur le genre

121.115 Veiller à ce que les femmes et les filles victimes d'actes de violence aient accès à des recours effectifs et à ce que les auteurs de ces actes soient poursuivis et condamnés

121.116 Affecter des ressources suffisantes à la lutte contre la violence fondée sur le genre et mettre en œuvre le projet de loi visant à lutter contre cette forme de violence

121.124 Approuver le projet de loi visant à lutter contre la violence fondée sur le genre et allouer des ressources suffisantes à l'application de ses dispositions, en veillant notamment à ce que le viol conjugal soit effectivement érigé en infraction pénale

121.126 Adopter le projet de loi sur la violence fondée sur le genre qui érige en infraction pénale le viol conjugal, conformément aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

121.132 Adopter le projet de loi sur la lutte contre la violence fondée sur le genre, dont le processus d'élaboration a été engagé en 2018

121.135 Continuer d'améliorer les mesures et les programmes visant à renforcer la protection des femmes et des filles contre la violence fondée sur le genre

Droit de rassemblement pacifique

121.59 Prendre des mesures pour que tous les particuliers et tous les partis politiques puissent jouir pleinement des droits de réunion pacifique et de liberté d'association, et veiller à ce que toute restriction imposée à l'exercice de ces droits soit conforme aux conditions énoncées dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Droits économiques, sociaux et culturels - mesures générales de mise en œuvre

121.78 Continuer de promouvoir un développement économique et social durable, de lutter contre la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie de la population

Droit à l'alimentation

121.75 Prendre des mesures supplémentaires pour maintenir et renforcer la sécurité alimentaire

Droit au travail et à des conditions de travail justes & favorables & droits du travail

121.70 Achever l'élaboration de la deuxième génération du Programme pays pour le travail décent et la mettre en œuvre

Promotion de la femme

121.97 Poursuivre les efforts visant à développer les droits et les perspectives économiques des femmes

121.127 Redoubler d'efforts pour autonomiser les femmes dans les sphères économique et publique, et renforcer la représentation des femmes dans la fonction publique

Acceptation des normes internationales

122.1 Ratifier la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide

RECONSTRUIRE EN MIEUX.



SYNDICAT RANDRANA : MEILLEUR DEFENSEUR DES DROITS HUMAINS 2020.

Syndicat « Randrana », lauréat du concours meilleur défenseur des droits de l'homme. Le syndicat n'a pas ménagé ses efforts pour défendre les droits des travailleurs lors de la période de Covid-19



Remise de trophée au cours de la cérémonie officielle de célébration de la Journée des Droits Humains.

RETRAITE DU BUREAU DU COORDONNATEUR RÉSIDENT DES NATIONS UNIES À MADAGASCAR



La Retraite du Bureau du Coordonnateur Résident a eu lieu à Ampefy du 14 au 16 décembre 2020 sous le leadership de M. Issa Sanogo Coordonnateur Résident, Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies à Madagascar.

La réforme des Nations Unies, ainsi que ses incidences sur le fonctionnement du BCR ont été au cœur des échanges et réflexions.

Le Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies à Madagascar est engagé à faire la différence pour apporter du changement ainsi que de meilleurs résultats.

Avec la réforme de l'ONU, le pays a besoin d'un BCR :

- **facilitateur, catalyseur, intégrateur des programmes UN;**
- **gestionnaire et pourvoyeur des connaissances et des capacités;**
- **créateur de structure de delivery, de mapping et de communication permettant de savoir ce qui se passe sur le terrain;**
- **promoteur de partenariat et de mobilisation des ressources.**

La retraite du Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies à Madagascar à Ampefy, décembre 2020



L'équipe du Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies à Madagascar à Ampefy, décembre 2020

Les vœux du Secrétaire Général de l'ONU

Chers amis,

2020 a été une année d'épreuves, de tragédies et de larmes. Le COVID-19 a bouleversé nos vies et plongé le monde dans la souffrance et le chagrin.

Tant d'êtres chers nous ont quittés, tandis que la pandémie continue de sévir par vagues successives, semant la maladie et la mort.

La pauvreté, l'inégalité et la faim sont en hausse. Les emplois disparaissent et les dettes s'accumulent.

Les enfants sont en difficulté. La violence dans les foyers augmente et l'insécurité est omniprésente.

Mais une nouvelle année se profile et s'accompagne d'une lueur d'espoir :

Les gens tendent la main à leurs voisins et aux étrangers ;

Les travailleurs en première ligne donnent le meilleur d'eux-mêmes ; Les scientifiques développent des vaccins en un temps record ;

Les pays prennent de nouveaux engagements pour prévenir les catastrophes climatiques.

Si nous travaillons ensemble, unis et solidaires, cette lueur d'espoir viendra éclairer le monde entier.

Telle est la leçon qu'il nous faut tirer de cette année si difficile. Nous devons unir nos forces pour surmonter les crises liées aux changements climatiques et à la pandémie de COVID-19, dans le cadre d'une transition vers un avenir durable et inclusif.

La principale ambition de l'Organisation des Nations Unies pour 2021 est de bâtir une coalition mondiale pour parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2050. Chaque administration, chaque ville, chaque entreprise et chaque individu peut contribuer à la réalisation de cet objectif.

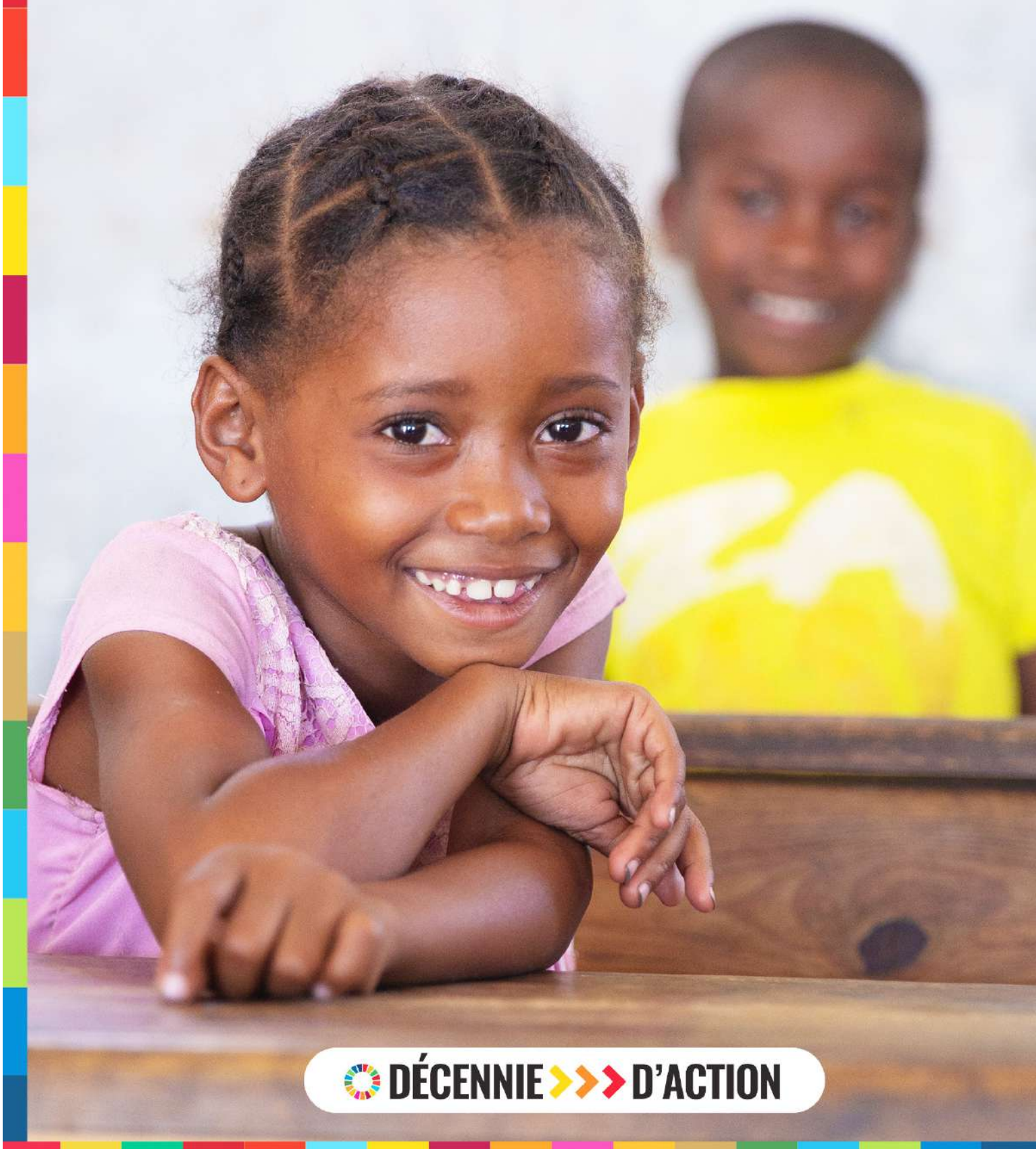
Faisons la paix entre nous et avec la nature, et, ensemble, luttons contre la crise climatique, endiguons la propagation de la COVID-19 et faisons de 2021 une année placée sous le signe de la guérison.

En effet, il nous faudra guérir des séquelles d'un virus mortel, guérir les économies et les sociétés brisées, guérir les clivages et commencer à guérir notre planète. Telle doit être notre bonne résolution pour 2021.

Au nom de l'Organisation, je vous souhaite à tous et à toutes une bonne et heureuse année.



*Secrétaire Général des Nations Unies,
António Guterres.*



 DÉCENNIE >>> D'ACTION